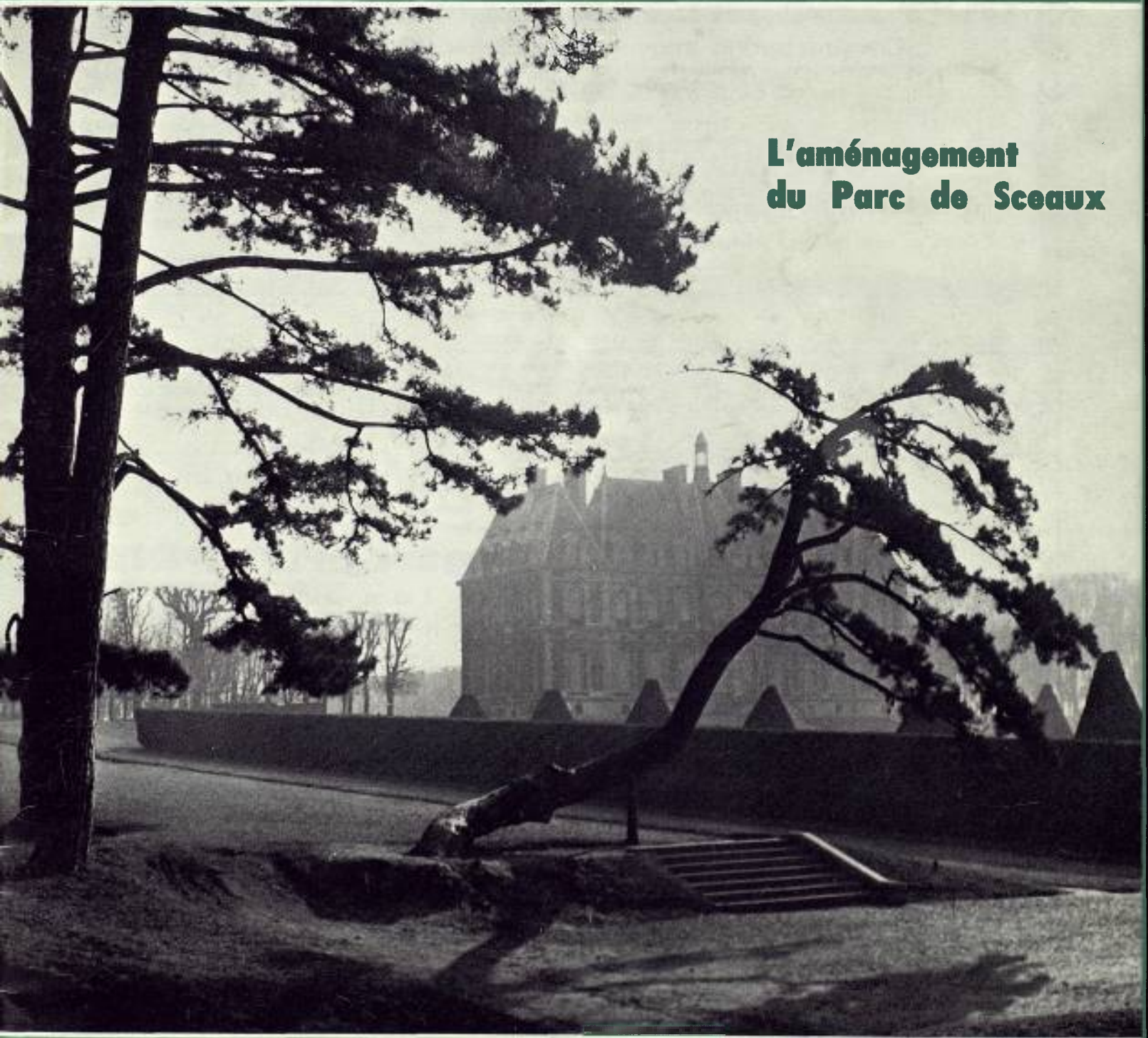


SCEAUX

bulletin municipal d'information



**L'aménagement
du Parc de Sceaux**

ROULEZ A L'ÉCONOMIE
2 nouveautés chez PEUGEOT



305 GR Diesel

Consommation conventionnelle
à 120 km/h : 7,7 l

604 Diesel Turbo – 3 modèles

Consommation conventionnelle à 120 km/h : 8,6 l

Présentation et essai :

CONCESSIONNAIRE

SIREINE AUTOMOBILE **PEUGEOT**

12 et 14, av. du Général-Leclerc (Nationale 20) 92340 BOURG-LA-REINE

☎ 664.15.03

saute mouton
laines
jouets en bois
vêtements
d'enfants

PLACE DU G^e DE GAULLE - 92330 SCEAUX ☎ 02.83.83

PLOMBERIE - COUVERTURE - CHAUFFAGE
SERVICE DÉPANNAGE RAPIDE

Qualification
O.P.Q.C.B. 321, 317, 524
Agrégé Gaz de France

entreprise PRIEZ

22, 24, rue d'Estienne-d'Orves
92260 FONTENAY-AUX-ROSES
☎ 350-24-40 et 24-41

10 000 M² de moquette
en stock

DES PRIX : aiguilleté à 8,50 F le m², moquette bouclée à 15 F le m², moquette velours en 4 m de large à 29,50 F le m²

MARIETTE

ENTREPRISE SPÉCIALISÉE

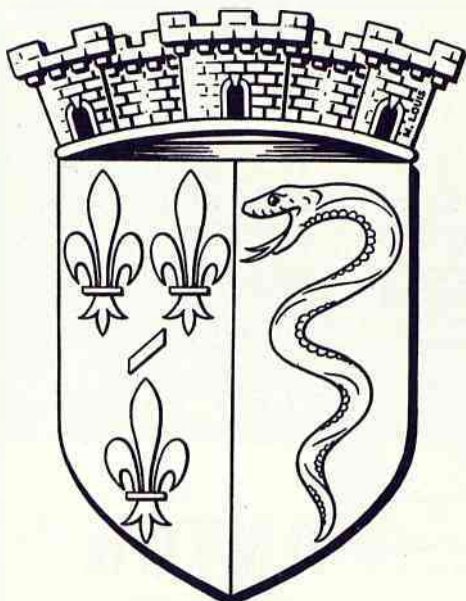
Vitrification et pose de parquet
Nettoyage et pose de moquette

TAPIS - FOURRURES
PEINTURES - PAPIERS PEINTS

9, place du Général-de-Gaulle
FONTENAY-AUX-ROSES
☎ 350.07.20

PARKING FACILE PLACE DE LA MAIRIE

DEVIS GRATUITS



SCEAUX

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

20^e année — N° 85
Février 1979

Rédaction

Mairie de Sceaux, 92330 SCEAUX
Tél. 661.29.50

Administration
Publicité
Petites annonces

SEBMIS

Société d'Édition du Bulletin Municipal
d'Information de Sceaux

Association déclarée
régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

122, rue Houdan, 92330 SCEAUX
Tél. : 661.29.50 - Poste 360

Imprimerie « La Cootypographie »
6 bis, rue Denis-Papin
92600 ASNIERES

SOMMAIRE

ÉDITORIAL : Les Scéens et leur Parc.....	3
PARTICIPATION : relations avec les conseillers municipaux délégués pour les quartiers.....	5
EN CAS D'URGENCE : les 10 numéros de téléphone à connaître.....	5
L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE SCEAUX, UNE PRIORITÉ POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE	7
ACTION SOCIALE	
La brochure : « La retraite, pensez-y ».....	14
Aide aux personnes âgées.....	14
U.N.A.F.A.M.....	14
Croix-Rouge Française.....	14
CULTURE ET LOISIRS	
Les Gémeaux : premier festival annuel et international de films de femmes.....	15
Animathèque M.J.C. : rencontre autour de la musique.....	15
ASSOCIATIONS	
Mouvement 1 % Tiers Monde pour un impôt mondial de solidarité .	16
Association des Anciens Combattants de Sceaux	16
Des Scéens à l'honneur.....	17
Amicale du quartier de la Gare/Clos Saint-Marcel	18
SPORTS ET LOISIRS	
Piscine des Blagis : natation pour tous.....	19
Cyclisme	19
Association Sportive de Bourg-la-Reine - section tennis de table.....	20
A.S.A.S. basket	20
CROSS DE LA VILLE DE SCEAUX	21
COMMUNIQUÉS	
Élections cantonales des 18 et 25 mars 1979 : vote par procuration	24
Ouverture 24 heures sur 24 du parc de stationnement de la gare de Bourg-la-Reine.....	25
Bilan de la Brigade de Gendarmerie de Sceaux pour l'année 1978...	25
ÉTAT CIVIL.....	26
SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS ET PHARMACIENS.....	27
PETITES ANNONCES	28

Deux dates à retenir !

SAMEDI 31 MARS 1979

Journée de l'Arbre

Plantation d'un arbre
au Jardin de la Ménagerie, à 10 heures

JEUDI 3 MAI 1979

Présentation du budget primitif 1979
de la Commune

RÉUNION PUBLIQUE
A L'ANCIENNE MAIRIE A 20 H 45

Toutes assurances
CABINET ROBERT

Incendie - Accidents - Risques divers - Vie - Assurances Recours

151, rue Houdan
 (Près de Multi-Sceaux)
 ☎ 660.17.45 +

92330 SCEAUX

33, rue Houdan
 (Quartier du Centre)
 ☎ 702.04.85

MIROITERIE 102

Ateliers et bureaux
 102, avenue Aristide-Briand
 Tél. : 666.09.66 - 237.23.10
 Vitrierie : demi-gros - détail - Encadrements

Raymond
 DJIAN

ISOBAIE

ANTONY

Magasin d'exposition
 29, avenue Aristide-Briand
 Grand choix de cadeaux
 Dépositaire CHRISTOFLE

Tous les cadeaux
 classiques ou rétros
 Encadrements
 Abat-jour
LE CHARME

La GLORIETTE

4, rue Florian
 92330 SCEAUX
 ☎ 350.46.10

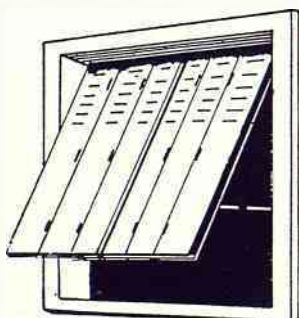


Ginestet

CHEMISERIE
 NOUVEAUTÉS

47, rue Houdan 92330 SCEAUX ☎ 350.00.03

Ets BASSEREAU



Fabrique - Pose
 Entretien et réparation

STORES TOILES
 VENITIENS
 TOUTES FERMETURES

3, rue des Coudrais
 92330 SCEAUX
 ☎ 660-15-99



**MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE
 BOIS DÉTAIL**

RESTAURATION DE MEUBLES ANCIENS

Aménagement et transformation d'appartements,
 de locaux industriels et publics

Ets CHATEAU

☎ 661.01.25

86, rue Houdan (rue piétonne) 92330 SCEAUX

SOS TÉLÉ SERVICE

Dépannage toutes marques
 Travail garanti 3 mois

Remise de 20 F sur ce bon

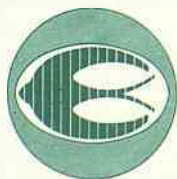
Tél. : 660.72.56 (dans voiture : 390.22.14)



SERVICE INTERFLORA

Claude Runser

198, rue Houdan - Sceaux
 ☎ 702.57.66



L'HIRONDELLE

Au service de la table et du foyer

16, place du Général de Gaulle 92330 SCEAUX ☎ 702.68.60

Cadeaux, listes de mariage, classique, contemporain, rustique



Les Scéens et leur Parc

Par Jean-Louis OHEIX, Maire adjoint

Répondant en juin 1974 aux enquêteurs de l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP) qui les interrogeaient à la demande de la Municipalité sur les problèmes posés par l'aménagement de leur ville, 64 Scéens sur 100 affirmaient que c'était, principalement, à cause de la verdure, des espaces verts et de la **présence du parc** qu'il était agréable de vivre à Sceaux.

Une enquête effectuée la même année par le « *Groupe d'Etudes d'Urbanisme des Habitants de Sceaux* » devait confirmer cette tendance en faisant ressortir que près de 89 Scéens sur 100 plaçaient le **Parc** en tête des équipements publics et privés qui leur faisaient apprécier de vivre à Sceaux.

Ceci permet de mieux comprendre l'attachement très fort des Scéens pour « *leur* » (*) Parc, leur sensibilité pour tout ce qui touche à son aménagement et la vigilance des associations préoccupées par la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie à l'égard de projets dont le bien-fondé ne leur apparaît pas toujours.

Et c'est parce que ces projets ont donné lieu à trop d'interprétations erronées, de rumeurs, de procès d'intention qu'il a paru intéressant de faire le point sur les problèmes que soulève l'aménagement du Parc de Sceaux, au travers d'une question orale posée par M. GULDNER lors de la dernière session du Conseil général des Hauts-de-Seine.

Notre Maire, Conseiller général du Canton de Sceaux/Châtenay-Malabry, devait à cette occasion plaider d'une manière incisive le dossier de l'avenir du Parc ; on en jugera à la lecture du texte intégral de sa question et de la réponse qui lui a été donnée.

Une place est également faite dans ces colonnes au point de vue des associations ; il est juste en effet de leur donner la parole sur ce sujet capital, même si leur position apparaît quelquefois comme excessive, compte tenu de l'absence quasi-totale de risque de voir certaines menaces dont elles font état devenir réalité.

Au début de mois d'avril prochain (en principe le 5), paraîtra une nouvelle formule du Bulletin municipal : de format agrandi (25 x 34), mensuel (10 numéros par an, de septembre à juin), plus près de l'actualité, plus rigoureux aussi dans sa présentation, il s'efforcera de mieux répondre aux besoins d'information des Scéens. Mais ceci est une autre histoire et nous en reparlerons bientôt.

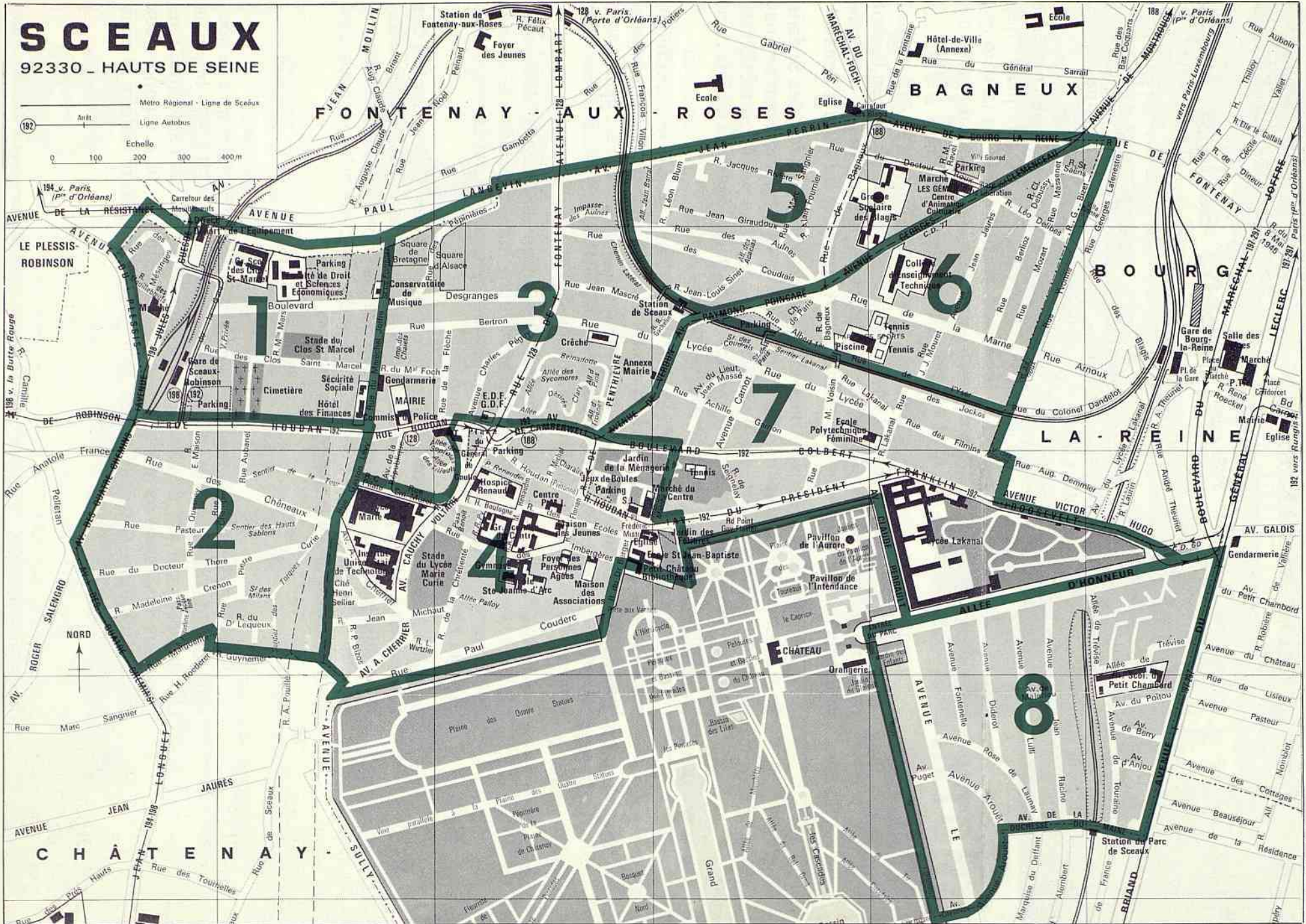
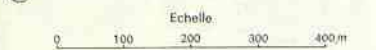
(*) Ces guillemets pour rappeler, s'il en était besoin, que le Parc de Sceaux, situé sur les communes de Sceaux et d'Antony, est départemental.

SCEAUX

92330 - HAUTS DE SEINE

Metro Régional - Ligne de Sceaux

Aut. Ligne Autobus



PARTICIPATION

Relations avec les conseillers municipaux délégués pour les quartiers

Nous avons publié dans le n° 80 (janvier-février 1978) du Bulletin municipal, une liste des conseillers municipaux spécialement désignés pour faire la liaison entre les habitants et la Municipalité au niveau des quartiers ainsi qu'un plan de Sceaux comportant les limites des différents quartiers.

Des modifications étant intervenues en ce qui concerne aussi bien les responsables de trois quartiers que la délimitation même des quartiers, nous publions une liste mise à jour des conseillers municipaux délégués et un nouveau plan.

Attention, si vous avez des difficultés pour joindre par téléphone le Conseiller municipal délégué pour votre quartier, vous pouvez vous adresser au Service des Relations publiques de la Mairie (661.29.50, poste 360), qui lui transmettra votre message dans les plus brefs délais.

Quartier 1 : Clos Saint-Marcel - Gare de Robinson

Paul MERMET

15, rue des Clos Saint-Marcel - Tél. 702.86.07.

Quartier 2 : Chêneaux - Hauts Sablons

Michel DUFOURCO-LAGELOUSE

153, rue Houdan - Tél. 660.60.76.

Quartier 3 : Squares - Pépinières - Fontenay - Mairie - Penthièvre

Solange CORNILLIET (*Sud des rues Bertron et du Lycée*)

2, rue du Maréchal-Joffre - Tél. 702.48.78.

Jean-Pierre PETIT (*Nord des rues Bertron et du Lycée*)

43, rue de Fontenay - Tél. 661.15.83.

Quartier 4 : Centre - Vieux Sceaux

Philippe LAURENT

10, rue Paul-Couderc - Tél. 702.05.57.

Quartier 5 : Blagis

Germaine BARDIN

34, avenue Jean-Perrin - Tél. 702.55.34.

Quartier 6 : Marne - Musiciens

Geneviève STREIT

3 bis, rue de la Marne - Tél. 702.38.56.

Quartier 7 : Franklin-Roosevelt - Colbert - Lakanal

Odile VILLA

6, avenue Carnot - Tél. 702.34.04.

Quartier 8 : Parc - Trévisse

Jean-Paul MARTINERIE

15, allée de Trévisse - Tél. 660.05.56.

COORDINATION

Jean-Louis OHEIX, Maire adjoint

1, allée des Pins (Résidence Penthièvre) - Tél. 350.43.87

Ou, de préférence : 661.29.50, poste 360.

En cas d'urgence

LES 10 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE A CONNAITRE

(Février 1979)

Cette liste a été établie à l'initiative de la Commission extra-municipale des Affaires Sociales, en collaboration avec l'Union Féminine Civique et Sociale (U.F.C.S.).

Elle est prioritairement destinée aux personnes âgées, mais est utile pour tous. Découpez cette liste et mettez-la près de votre appareil téléphonique.

POLICE-SECOURS 17
350.27.02
350.27.03

Pour :

- S.A.M.U. - Réanimation
- Vol - Cambriolage
- Médecin de garde
- Pharmacien de garde
- Serrurier

POMPIERS 18
702.09.38

Pour :

- Incendie
- Inondation
- Réanimation (cas de tentative de suicide, notamment)

CENTRE ANTI-POISONS 205.63.29

S.O.S.-MÉDECIN 603.77.44
(pour appeler un médecin à toute heure si votre médecin habituel est indisponible)

AMBULANCES NUIT ET JOUR 631.69.22
(Service municipal)

GAZ (Service d'urgence) .. 660.87.82

ÉLECTRICITÉ
(Service d'urgence) 660.66.10

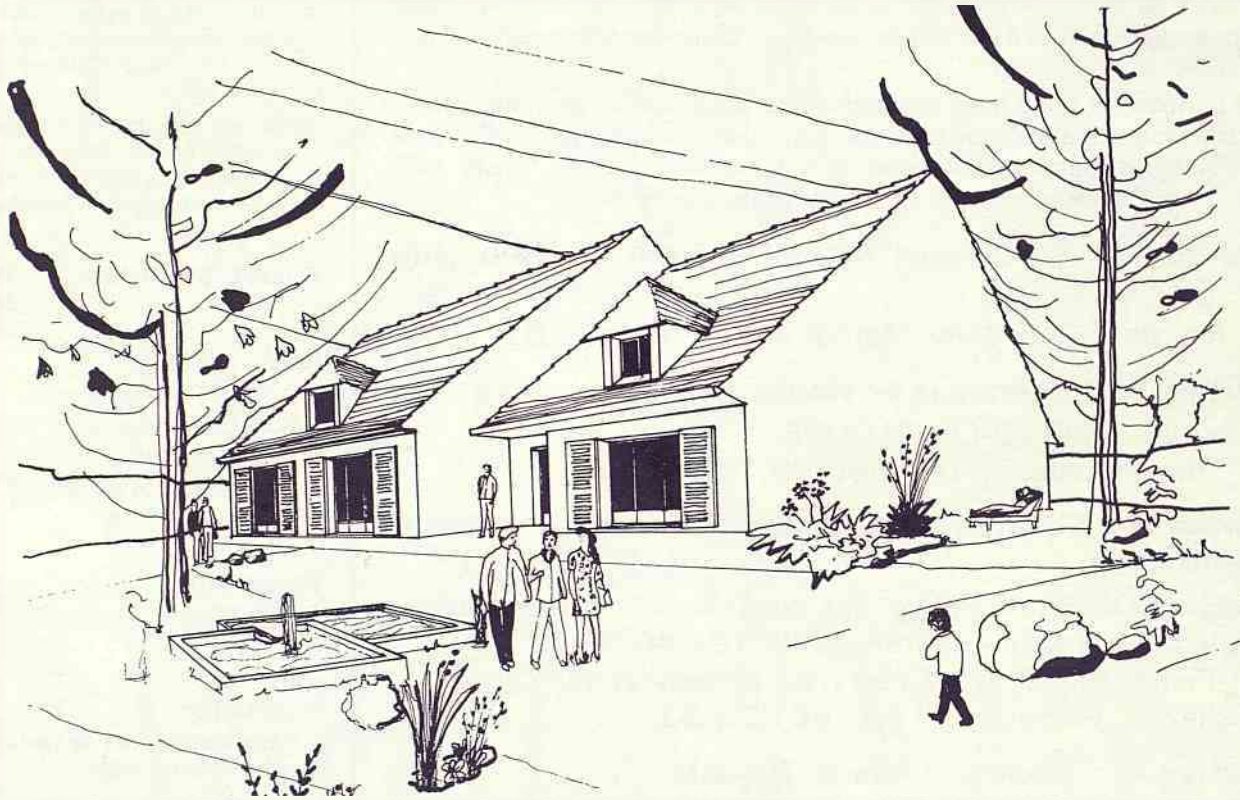
TAXI :

- Bourg-la-Reine 661.00.00
- Montrouge 656.94.00

S.N.C.F.
(Renseignements) 261.50.50

Adresse et numéro de téléphone de la personne à appeler en cas d'urgence.

depuis 1913, nous construisons des maisons individuelles



Nous pouvons donc parler de construction.

Pour nous, c'est d'abord concevoir une maison suivant vos goûts et vos besoins : c'est le rôle de notre architecte.

C'est aussi de construire votre maison en respectant votre budget : c'est le rôle de notre « financier » qui recherchera les crédits les mieux adaptés.

Ce peut être la recherche de votre terrain, bien situé pour toute la famille.

C'est aussi des documents sans ambiguïté : un descriptif détaillé, un plan joint au contrat.

C'est avoir des hommes qui vous proposent des solutions et qui vous laissent des choix.

Ce sont les garanties qu'apporte une entreprise familiale connue depuis 65 ans pour sa compétence.



Je désire recevoir votre catalogue sans engagement de ma part.

NOM.....
ADRESSE.....
TÉLÉPHONE dom.
bur.
PROFESSION.....
JE POSSÈDE UN TERRAIN A.....
JE RECHERCHE UN TERRAIN A.....

JARROIR S.A.
constructeur

2, rue des Ecoles - 92330 SCEAUX - Tél. 661.01.95

L'aménagement du Parc de Sceaux, une priorité pour le Conseil général des Hauts-de-Seine

(Question orale de M. Guldner à la séance du 5 janvier 1979 du Conseil général)

M. GULDNER

Monsieur le Préfet, le Parc de Sceaux est de plus en plus fréquenté. Son entretien fait l'objet d'ailleurs de commentaires favorables. Cependant, les projets d'aménagement de ce domaine continuent à inquiéter les personnes et les associations qui se soucient de la protection de notre environnement et de la conservation des espaces verts. Des communiqués paraissent dans la presse nationale et locale. Les raisons de cette inquiétude sont anciennes.

D'une part, la divulgation du document de travail que constituait le programme général d'aménagement élaboré par la Direction des Parcs et Jardins en 1976 à l'intention de la commission « *ad hoc* » – cette commission créée au sein du Conseil général pour coordonner les points de vue des différentes commissions permanentes intéressées aux espaces verts du département ainsi qu'aux bâtiments et ouvrages qui s'y trouvent. Ce document était en réalité un catalogue de tous les aménagements qui pouvaient être envisagés et sur lesquels le Conseil général était appelé à se prononcer ; mais il contenait l'énoncé de certaines orientations telles que la reconstitution historique des parties classiques ou d'inspiration classique, qui auraient pu conduire à une altération du caractère actuel du Parc.

D'autre part, autre cause d'inquiétude, certains travaux exécutés au coup par coup, au cours des premières années de gestion du Parc par notre département, en même temps qu'ils ont amené le Conseil général à exiger qu'un programme d'ensemble des aménagements envisagés soit soumis à son approbation, ont provoqué des critiques très vives de la part des associations de défense ainsi que de la part de nombreux usagers individuels du Parc.

Je pense notamment à l'énorme perspective avec de larges allées bitumées, de la Grenouillère au Fer à Cheval, aux trop larges allées bitumées de la Plaine des Quatre-Statues, aux chemins et aux carrefours bitumés des bosquets Nord et Sud.

Enfin, le débordement des grands bassins du Parc et le dépérissement général des poissons à l'occasion des travaux de curage des bassins au début de 1978 ont jeté la consternation dans l'esprit des visiteurs.

Sur ce dernier point par lequel je commence, j'ai posé le 9 janvier 1978 une question écrite à M. le Préfet, je l'ai complétée le 25 janvier, à la suite de l'entretien que j'avais eu avec M. le Professeur Raymond LAUGIER, Chef de Laboratoire d'hydrologie à la Faculté de Pharmacie de Châtenay-Malabry, qui avait déjà été chargé en 1974 par la Direction Départementale de l'Équipement de faire une étude de l'état sanitaire de l'eau du Grand Canal de Sceaux ; et n'ayant pas reçu de réponse, j'ai rappelé ma question écrite le 8 avril dernier. Je demandais que des enquêtes sérieuses soient faites sur les causes de la pollution de l'eau des bassins du Parc et que les travaux nécessaires soient entrepris pour éviter à l'avenir cette pollution.

De l'avis du Professeur LAUGIER, les chambres de désablage construites dans le Parc pour épurer les eaux qui se déversent dans le Grand Canal sont inefficaces et il faudrait les faire refaire par une entreprise spécialisée.

En outre, il faudrait procéder à une vérification systématique des raccordements aux canalisations des établissements qui utilisent des produits chimiques, à commencer par les grands établissements scolaires construits à proximité du Parc.

En accord avec mon collègue, M. NOMBLOT, je souhaiterais, et c'est le premier objet de notre question orale, que le Conseil général soit informé des résultats des enquêtes et des mesures envisagées pour empêcher la pollution des eaux.

En ce qui concerne l'aménagement du Parc, le Conseil général a manifesté à plusieurs reprises sa volonté de lui voir conserver son caractère d'espace naturel, avec des forêts et des prairies libres, car c'est le contact avec la nature et l'air pur que les dizaines de milliers de citoyens qui le fréquentent chaque semaine viennent y chercher.

Par sa délibération du 15 juin 1978, le Conseil général n'a autorisé que quelques travaux jugés urgents et encore sous la condition que ces opérations fassent l'objet selon les principes définis par les commissions intéressées, d'un avant-projet et d'une estimation financière que la commission départementale doit approuver.



Les grandes prairies libres sont très appréciées

Un groupe de travail comprenant des représentants des trois ou quatre commissions du Conseil général intéressées à ce domaine doit déterminer le parti d'aménagement du Parc et établir un calendrier de réalisation.

Il est évident que ce groupe ne pourra faire son travail qu'au vu d'un rapport établi par la Direction des Parcs et Jardins c'est-à-dire d'un nouveau programme d'ensemble élaboré selon les principes définis par le Conseil général et qui devra avant d'être approuvé par le Conseil être soumis à l'avis de la Commission des Sites.

Seul un tel programme d'ensemble comportant une description assez précise des travaux envisagés et constituant le cadre dans lequel les services compétents devront se tenir, sauf autorisation spéciale du Conseil général en cas d'imprévu, pourra mettre fin aux inquiétudes et aux polémiques.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, quand vous pensez pouvoir soumettre un tel programme d'ensemble révisé au Conseil général.

M. le Président

Je vous remercie, M. le Président GULDNER. La parole est à M. OHREL.

M. le Secrétaire général

Monsieur le Président, M. GULDNER, effectivement, à propos du Parc de Sceaux a, une fois de plus, démontré le souci qu'il en avait et la connaissance détaillée qu'il a également des problèmes concernant son aménagement.

C'est un fait que ce souci est très justifié, eu égard à ce que représente le Parc de Sceaux comme capital, en ressources de détente pour l'ensemble des habitants du département, et le cadre naturel qu'il constitue doit, à tout prix, être préservé.

Ce souci est aussi celui de l'administration et j'ai plaisir à rappeler à M. GULDNER qu'il s'est manifesté à travers les différentes réunions du groupe de travail, associant étroitement les élus à l'élaboration du parti général d'aménagement, soumis le 5 avril 1978 à la Commission départementale des Sites, perspectives et paysages, qui s'est prononcée favorablement à son sujet.

C'est ce même souci qui a marqué tant les travaux de la commission « ad hoc » que ceux des 2^e, 4^e et 6^e commissions qui sont, toutes, compétentes et qui, lors de l'examen des opérations ponctuelles extraites du projet général – et en raison de leur urgence – ont pu prendre les décisions qui



Percée faite au temps du département de la Seine en vue du prolongement de l'allée circulaire le long de l'avenue Sully-Prud'homme, depuis le Pavillon de Hanovre jusqu'à la Plaine des Quatre-Statues. Il y a encore des nettoyages et des plantations à faire !



Parmi les rares travaux jugés urgents par le Conseil général : la construction d'escaliers permettant à tous d'accéder au Grand Canal, à la Terrasse des Pintades et à la Plaine des Quatre-Statues.



Studio Sud

La Porte-aux-Vaches est actuellement dangereuse pour les promeneurs âgés. Il faut aménager cette entrée très fréquentée, mais en respectant les arbres.



Studio Sud

Il n'y a pas si longtemps qu'à la place de cette prairie il y avait une affreuse décharge.

s'imposaient pour une réalisation sur les crédits afférents à l'exercice 1975, qui étaient depuis lors tenus en réserve.

Pour l'avenir, il faut rappeler que, s'agissant d'un site classé, il ne peut subir aucune modification sans l'autorisation expresse du Ministre de l'Environnement et du Cadre de vie, et que celui-ci a décidé de soumettre ce dossier à une étude approfondie, en vue de son examen par la Commission supérieure des Sites devant laquelle toutes les administrations et collectivités intéressées seront invitées à exposer leur point de vue.

Aucun obstacle ne s'opposera plus alors à la réalisation d'un projet d'aménagement ainsi délibéré par les commissions concernées du Conseil général, et qui sera, lors d'une session future, soumis à la délibération de l'Assemblée départementale. Je rappelle cependant qu'à l'occasion d'une récente session, le Conseil général a décidé, eu égard à l'urgence qu'il y avait, d'extraire de ce projet de plan général, et avant même qu'il ne soit définitivement adopté, certaines mesures, encore une fois, réputées urgentes.

Je rappelle pour mémoire qu'il s'agit, par le fait de cette délibération du 15 juin 1978, d'aménagement des abords de la Porte aux Vaches, de l'escalier de la terrasse des Pintades, de l'allée de la Duchesse, de la construction d'un bloc sanitaire à la Grenouillère, du parc de stationnement Sud et des clôtures du Fer à Cheval.

Une délibération du 19 décembre 1978 a ajouté à cette liste des travaux pouvant concerner l'aménagement des abords du Pavillon de Hanovre, la réalisation du parc de stationnement Sud pour une deuxième tranche et un reboisement au titre d'une tranche 1979.

Ces travaux que je viens de rappeler étant ceux sur lesquels le Conseil général a manifesté une unanimité quant à l'intérêt qu'ils présentaient et comme étant des travaux qui ne préjugent pas le plan général d'aménagement qui, encore une fois, sera adopté par le Conseil général sur rapport conjoint des commissions concernées, moyennant mise en place d'un groupe de travail par le fait conjoint de ces trois commissions.

Voilà, Monsieur le Président GULNER, ce que je pouvais dire s'agissant très particulièrement des travaux du Parc de Sceaux.

Pour ce qui est de l'autre aspect de la question que vous avez évoquée et

qui concerne la pollution des bassins et ce qui en résulte quant à la santé des poissons qui s'y trouvent, je dois vous dire très honnêtement que je n'ai pas sur ce sujet une information très précise, le service consulté n'ayant pas fourni encore tous les éléments, mais je crois que M. CARRÉ, si vous le permettez, qui, lui, bien entendu, a suivi de près cette affaire, peut mieux que moi donner sur ce point particulier la réponse.

M. CARRÉ

A la suite de la constatation de la pollution du Grand Canal qui a été faite à l'automne de 1977, M. le Préfet a demandé à la Direction de l'Équipement d'entreprendre une action de recherche des causes de la pollution afin de trouver les moyens d'y remédier. Des mesures ont été effectivement prises à ce sujet.

Vous savez qu'il y a deux faits qui ont indisposés les associations et la population : d'une part, le débordement du Grand Canal qui était dû à une cause purement technique et qui est sans relation avec la pollution. Ce débordement était dû au fait que, pour assurer le curage du Grand Canal par la méthode de pompage des boues, il fallait relever le plan d'eau. Le plan d'eau a donc été relevé d'environ 30 centimètres par l'entreprise qui était chargée des travaux et il s'est produit que des pluies diluviennes sont arrivées à ce moment-là.

Il en est donc résulté un débordement très limité qui a duré quarante-huit heures et qui a coïncidé exactement avec une mortalité de la faune aquatique extrêmement importante due à une pollution momentanée, les poissons s'étant répandus sur les berges et à la vue du public lorsque les eaux se sont retirées. Il y a donc eu, par ailleurs, cette pollution elle-même qui aurait été due – on n'en a jamais eu la preuve et on ne l'aura jamais – d'après certains bruits au branchement clandestin et momentané en vue de travaux de groupes d'habitations sur le réseau d'eaux pluviales. A la suite de cela – et à la suite du fait que les années précédentes, des pollutions au mercure avaient été constatées, et que nous avons dû interdire la consommation du poisson pêché dans le Grand Canal – à la suite de cela, donc, M. le Préfet a demandé une action extrêmement importante à la D.D.E.

Cette action, qui a été confiée à la Division sud de Sceaux, dirigée par M. PAPOUIN, a fait appel à un laboratoire spécialisé de la Faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry, et des études extrêmement importantes sur



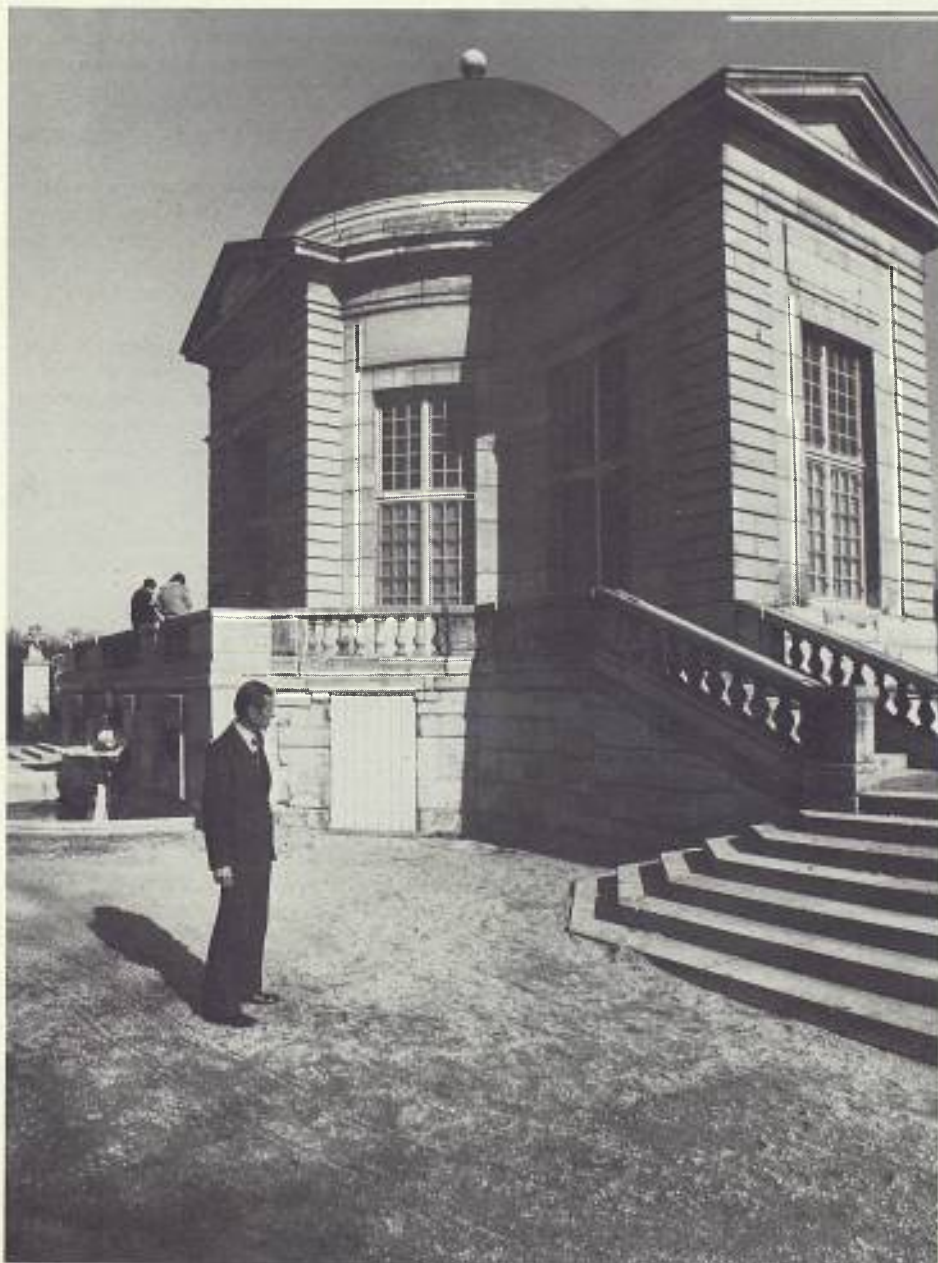
L'allée de la Duchesse, qui mène du château au sommet des cascades, est défoncée et boueuse après la pluie. Il faut la rendre praticable, mais sans en faire une route bétonnée.



L'entrée du parc départemental des sports, un jour de faible affluence. Le seul moyen d'éviter cette dégradation, c'est d'aménager un parc de stationnement entre la route nationale 186 et le parc.



Les bassins sont les ornements du parc, à condition que l'eau soit propre



L'entretien des monuments du parc exige une vigilance constante

la nature même du réseau d'eaux pluviales qui n'était pas parfaitement délimité dans certaines parties, la recherche de pollutions clandestines, ont abouti déjà à des mesures extrêmement efficaces pour y remédier. On s'est aperçu, par exemple, que l'égout de la Faculté de pharmacie était branché sur les eaux pluviales. On y a remédié immédiatement, d'autres égouts également ont été détectés et déviés sur le réseau d'eaux usées.

Les résultats sont déjà très importants.

On s'est aperçu également que, pour certaines raisons biologiques que j'aurais des difficultés à vous expliquer parce que ce n'est pas ma spécialité – mon service est un service demandeur et ce n'est pas lui qui entreprend cette action – l'oxygénation du Grand Canal est extrêmement variable. Elle varie d'une façon telle que, quelquefois, il y a mortalité de la faune aquatique par manque d'oxygène. Des études sont faites également à ce sujet, en vue d'essayer de remédier à ce manque d'oxygène et je dois vous dire comme résultat visible que, pour la première fois en six ans et demi, j'ai vu au cours du printemps précédent le fond du Grand Canal à travers l'eau ; c'est déjà un résultat.

J'espère que cette enquête de la D.D.E. va se poursuivre d'une façon efficace et que nous arriverons à des mesures très satisfaisantes au cours de l'année 79, peut-être 80, car un certain nombre de travaux est nécessaire.

M. le Président.

La parole est au Président GULDNER pour répondre.

M. GULDNER.

Je remercie l'administration de ces informations. Si je continue à jeter des pavés dans la mare du Parc de Sceaux, c'est que j'ai l'impression qu'on ne s'est pas, jusqu'à présent, suffisamment passionné pour ce problème qui est tout de même important et qui dure maintenant depuis des années. J'aimerais qu'en particulier, la Direction Départementale de l'Équipement prenne ce problème très au sérieux, car si le Parc est bien entretenu, mais que les jets d'eau continuent à jeter en l'air des paquets solides au lieu de jeter en l'air des eaux claires, ce n'est pas fait pour réjouir les yeux des visiteurs, ni pour remplir leurs poumons d'air pur. Je demande donc que toutes les dispositions soient prises, en particulier que l'on vérifie l'efficacité des bassins d'épuration qui existent et qu'on voie s'il n'y a pas lieu

Studio Sud

Studio Sud

d'en faire d'autres, pour qu'enfin nous puissions avoir dans ces bassins de Sceaux une eau que l'on puisse regarder avec plaisir et à côté de laquelle on puisse passer sans se boucher le nez.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement, je voudrais obtenir de l'administration une précision : si j'ai bien compris, nous attendons que la Commission supérieure des Sites se soit manifestée pour en arrêter le programme ?

M. le Secrétaire général.

Parfaitement, Monsieur le Président. La Commission supérieure des Sites ou, plus exactement, le Ministre de l'Environnement, a d'ailleurs déjà délégué sur place un inspecteur général que M. CARRÉ a reçu et qui est allé se rendre compte sur place des problèmes posés ; c'est lui qui doit rapporter devant la Commission supérieure des Sites, moyennant quoi, c'est un avant-projet ayant recueilli l'avis de la Commission supérieure des Sites qui viendra devant le Conseil général pour que celui-ci se prononce.

M. GULDNER.

Nous pourrions alors retrancher éventuellement des travaux que nous n'approuverions pas, mais nous ne pourrions pas en ajouter d'autres ?

M. le Secrétaire général.

Cela me paraît quand même un élément de garantie quant à l'aspect strictement conforme aux exigences d'environnement que vous souhaitez, Monsieur le Président.

M. GULDNER.

Je vous remercie.

M. le Président BAUMEL.

Avant de passer à la question suivante, vous permettrez à votre Président de dire quelques mots sur ce problème, étant donné l'importance de cette affaire et notamment les interprétations qui ont été données dans un certain nombre de milieux, soit dans le département, soit même en dehors du département, et compte tenu d'informations qui n'ont pas toujours été exactes et qui ont été diffusées par certains moyens d'information.

Je voudrais, conformément à ce que vient d'indiquer le Président GULDNER, préciser qu'en ce qui concerne le Parc de Sceaux qui est certainement la perle de notre couronne, en ce qui concerne les espaces verts, le Conseil

général unanime a exercé un contrôle très strict sur les travaux immédiats et sur les programmes futurs d'aménagement du Parc de Sceaux.

En effet, à la suite de certaines informations qui sont vieilles de plusieurs années, un certain nombre d'associations locales ou de défenseurs de l'environnement, que nous soutenons d'ailleurs, et dont nous comprenons les préoccupations, se sont, à juste titre, inquiétées de quelques informations qui avaient été imprudemment lancées dans la presse.

Vous savez parfaitement qu'un des objectifs de la Commission « *ad Hoc* » qui a été créée spécialement par le Conseil général, a été justement d'étudier dans le détail tous ces problèmes de travaux du Parc de Sceaux, ainsi d'ailleurs que d'autres espaces verts du département et, d'une façon générale, de définir une politique d'ensemble, en ce qui concerne les espaces verts et l'environnement dans les Hauts-de-Seine. Les résultats des travaux de la Commission « *ad hoc* » qui ont fait l'objet d'un excellent rapport de mon voisin, M. NOMBLOT, ont été très nets. Il faut qu'il n'y ait aucune équivoque là-dessus. Nous avons rejeté tout ce qui, à tort ou à raison, pouvait provoquer certaines réactions justifiées de la part de défenseurs de la nature, nous avons donné des instructions très précises à l'intention du Service des Parcs et Jardins du département, et nous continuerons à veiller avec une très grande lucidité à l'exécution parfaite des vœux tels qu'ils ont été présentés par cette Commission « *ad hoc* » et, d'une façon plus générale, par notre Assemblée départementale.

Il est bon que ceci soit dit à l'occasion de la question orale qui a été posée par M. le Président GULDNER, et je dois dire d'ailleurs – car il est juste de rendre à César ce qui est à César – qu'en tant que Conseiller général, Maire de Sceaux, le Président GULDNER a toujours influencé nos travaux dans le sens qui vient d'être dit. Et, sur ce point, nous rejoignons d'ailleurs l'ensemble du Conseil général. Il est essentiel, d'une part, de faire des travaux dans le Parc de Sceaux qui exige une certaine amélioration et, d'autre part, d'éviter de le saccager par des voies trop larges, par un bitumage excessif de certains accès et par toutes sortes d'opérations qui pourraient éventuellement contribuer à en modifier son caractère.

Nous sommes très soucieux de maintenir le caractère du Parc de Sceaux et de le rendre encore plus accessible au public en ménageant parfaitement son cadre de verdure.

Le point de vue des associations PARC DE SCEAUX

Le Groupe d'Étude d'Urbanisme des Habitants de Sceaux essayait depuis trois ans de s'opposer à des projets d'aménagement dans le Parc de Sceaux (*), qui auraient détruit totalement son caractère naturel et forestier (voir le Bulletin municipal n° 81). Malgré l'appui de certains conseillers généraux les menaces pesant sur l'avenir du Parc présentèrent un tel caractère d'urgence en juin dernier que plusieurs associations de la région s'unirent pour rédiger et distribuer, du samedi 16 au dimanche 25 juin, une pétition qui a recueilli plus de 8 400 signatures. Les usagers du Parc, venant de tous les horizons (Paris, banlieue, grande banlieue et province), manifestèrent ainsi combien ils appréciaient son caractère varié, à la fois naturel et ordonné.

Enfin le Conseil général a :

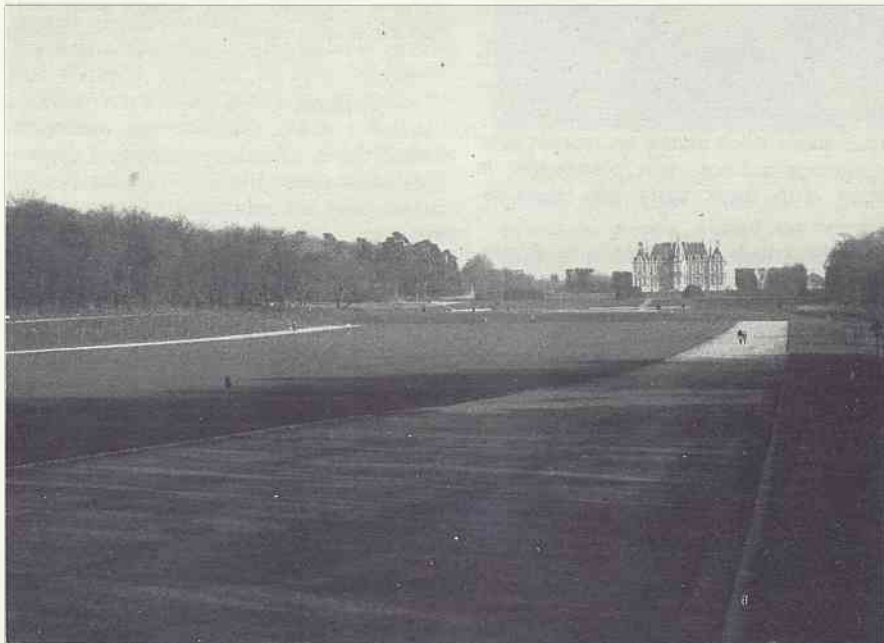
- rejeté les principes d'aménagement prévus ;
- refusé définitivement le fétichisme de la reconstitution historique ;
- admis la nécessité de restituer une couronne boisée à la périphérie du Parc, séparant le promeneur de l'urbanisme environnant ;
- repoussé les projets présentés parce qu'ils étaient insuffisamment détaillés au plan financier et qu'ils négligeaient l'impact sur le terrain ;
- voté la réfection de l'abri au toit de bardeaux de la Porte-aux-Vaches, qui s'avère de plus en plus urgente ;
- voté la création de blocs sanitaires ;
- souhaité un aménagement « *paysagé* » au parc de stationnement sud et un tapis de lierre naturel dans l'allée de la Duchesse ;
- **refusé sans ambiguïté toute nouvelle route goudronnée, et d'une largeur supérieure à 3,50 m.**

À ce propos, nous espérons bien que les travaux exécutés entre la Porte de la Grenouillère et la Porte de la Sous-Préfecture ne donneront pas lieu à une percée de 27 m de large, symétrique de celle qui a été réalisée entre la Porte de la Grenouillère et le Fer-à-Cheval. D'autant plus que l'autoroute A86, prévue tout le long du Parc au sud, et mordant même sur ses limites, apportera fatalement des nuisances insupportables dans cette partie très fréquentée. Il faudrait prévoir, dès maintenant, des plantations denses le long de la clôture au lieu d'ouvrir des « *perspectives* » stupides sur la circulation automobile.

(*) Nous rappelons que le Parc de Sceaux est départemental et, de ce fait, géré par le Conseil général des Hauts-de-Seine.

DE SCEAUX : S.O.S.

Il est regrettable que le Conseil général n'ait pas suivi notre avis au sujet de la **Porte-aux-Vaches**. En effet, il paraît impossible d'exécuter les travaux sans altérer le caractère du site (classé) et sans abattre d'arbres dans la fûtaie, même en réduisant la route à 3,50 m de large. Certes, un aménagement de cette entrée est absolument nécessaire, mais **pour les piétons exclusivement**; en effet, les personnes âgées, nombreuses dans ce quartier, désiraient pouvoir l'emprunter régulièrement. L'aménagement ne devrait comporter qu'un escalier avec une main courante et une rampe d'accès pour les landaus et les voitures de handicapés. Donner l'accès de cette entrée aux véhicules d'entretien du Parc est impossible à envisager car cela représenterait un danger pour les piétons dans le Parc et pour la circulation extérieure dans le virage de la rue Paul-Couderc.



N'y a-t-il pas de grands espaces dégagés en nombre suffisant ?

Nous continuerons à demander la réalisation des vœux qui ont été le plus souvent exprimés par **les signataires de la pétition « Parc de Sceaux : S.O.S. »** :

– augmenter le nombre des gardiens car la sécurité paraît insuffisante à beaucoup de jeunes, de mères de famille et de personnes âgées ;

– recréer une équipe de jardiniers à demeure, comme elle existait il y a quelques années : non seulement ceux-ci

entretenaient les massifs et les pelouses à la satisfaction générale, mais ils rassuraient chacun par leur seule présence ;

- réduire de ce fait les allées et venues des véhicules d'entretien dont les nuisances insupportables (bruit, fumée, odeur, vitesse excessive) agressent les promeneurs ;

- faire respecter impérativement l'interdiction de toute circulation dans le Parc : depuis la création de routes, un grand nombre de véhicules à moteur, à deux, voire à quatre roues, y circulent en toute impunité ; leur intrusion est à la fois dangereuse et choquante ;

- créer au moins un poste de secours, indispensable dans un parc de cette dimension, fréquenté certains dimanches par plus de 25 000 personnes ;

- augmenter le nombre de bancs, « *invités à la conversation* », occasions de rencontre, éléments de vie en société,

indispensables à tous, et surtout aux personnes âgées ;

- respecter les sentiers de terre battue au lieu de les transformer en voies goudronnées, dures, impraticables pour les sportifs, nombreux dans le Parc à faire de la marche et de la course à pied ;
- prévoir le logement d'un gardien au Pavillon de Hanovre, ou, à défaut, un système d'appel permettant l'ouverture de la porte aux personnes bloquées dans le Parc après sa fermeture ;

- interdire absolument l'introduction de tout commerce ;

- supprimer toute publicité commerciale dans l'enceinte du Parc (par exemple celle des glaces Miko devant l'entrée de l'Orangerie) ;

- planter des corbeilles à papier, des fontaines d'eau potable ;

- restaurer **tous** les abris existants et en créer de nouveaux dans le même style ;

- respecter la végétation naturelle, les sous-bois, les tapis de lierre ;

- limiter au strict nécessaire les coupes d'arbres ;

- éviter la taille abusive des arbres en rideaux ;

- faire cesser le scandale des élagages au printemps à l'époque de la floraison et de la nidification ;

- instaurer enfin une concertation régulière avec les associations et les usagers des espaces verts de la Région parisienne, dont les avis et les désirs devraient être pris en considération.

Nous remercions les 8 400 (et quelque) personnes qui ont signé notre pétition et tous ceux qui nous ont écrit à cette occasion. Cette approbation massive a apporté un appui indispensable à notre action, que nous continuerons à mener avec la même vigueur et dans le même esprit. Car, la sauvegarde du Parc de Sceaux n'est pas définitivement acquise et, dans l'avenir, la vigilance de tous sera indispensable.

- Groupe d'étude d'urbanisme des habitants de Sceaux, BP 16 à Sceaux-Principal.

- G.S.P.L., 21, allée de Trévise à Sceaux.

- Protection et Renouveau, 22, rue des Imbergères à Sceaux.

- A.S.E.C., 29, avenue Jean-Jaurès à Châtenay-Malabry.

- P.L.E.S.S.I.S., 12, rue Eugène-Moulinet au Plessis-Robinson.

- A.P.R.U., BP 16 à Bourg-la-Reine.

- Vivre à Antony, 28, rue de l'Église à Antony.

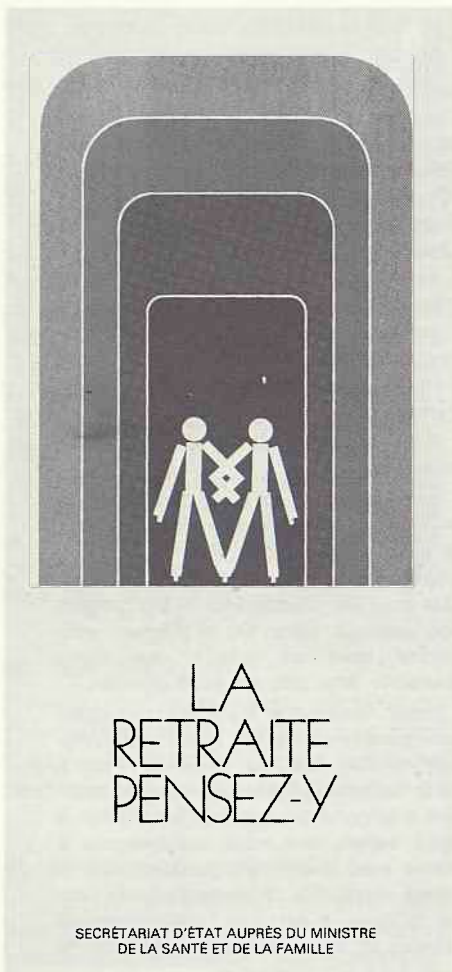
- Conseils de Parents d'élèves Cornec de Sceaux, 17, rue de Bagneux à Sceaux.

- Association Familiale Catholique de Sceaux et des communes environnantes, 33, avenue des Quatre-Chemins à Sceaux.

- Fédération Lagarde des Parents d'élèves de l'Enseignement Public BP 9 et 2, allée Bernadotte à Sceaux.

ACTION SOCIALE

Retraitables et retraités,
la brochure :



vous sera utile
pour mieux connaître
vos droits

Elle est à votre disposition
à la Mairie

Communiqué du Bureau d'Aide Sociale

Les personnes âgées de 60 ans (pour les dames) et 65 ans (pour les messieurs) désirant participer aux différentes manifestations organisées par le Bureau d'Aide Sociale sont avisées qu'elles doivent s'inscrire à la Mairie auprès de Mme STREIT, Conseiller municipal, les premier et troisième mercredis de chaque mois de 14 h 30 à 17 h.

Aide aux personnes âgées Transport - Téléphone

Au cours de sa dernière session, le Conseil général des Hauts-de-Seine a pris plusieurs décisions relatives à l'extension des aides déjà apportées aux personnes âgées, à savoir :

● **Attribution de la carte « Améthyste »** aux personnes âgées ayant payé jusqu'à 650 F d'impôt sur le revenu pour l'année 1978 ;

● **Extension de l'aide au téléphone** (remboursement du branchement et du demi-abonnement) :

– aux personnes âgées de plus de 65 ans ayant payé jusqu'à 650 F d'impôt, avec les mêmes critères d'isolement et de santé que précédemment,

– aux handicapés sans condition d'âge, titulaires d'une carte d'invalidité à 100 % et d'une allocation simple, imposables jusqu'à 650 F ;

● **Création : attribution d'une carte « Orange »** sur trois zones :

– aux veuves de la guerre 39-45, retraitées, sans condition d'âge ni de ressources,
– aux invalides de la guerre 39-45, retraités, sans condition d'âge ni de ressources, et ne bénéficiant d'aucune réduction sur les transports.

En ce qui concerne la constitution des dossiers carte « Améthyste » et téléphone, rien ne change actuellement ; elle se fait toujours au niveau des bureaux d'aide sociale.

Quant aux éventuels bénéficiaires de la carte « Orange », ils seront invités individuellement à se présenter aux bureaux de l'Association départementale des Hauts-de-Seine pour l'aide aux personnes âgées.

U.N.A.F.A.M.

Union des Familles et Amis des Malades mentaux

A la suite de l'enquête sur les foyers pour adultes handicapés mentaux, nous avons reçu dans les Hauts-de-Seine de nombreuses lettres et coups de téléphone. Nous avons ainsi pu recenser les personnes souhaitant bénéficier de ces foyers.

Nous allons nous mettre en rapport avec les pouvoirs publics, afin d'envisager la création d'un foyer dans les Hauts-de-Seine.

Parallèlement à cette attente de foyers, nous ressentons, chez nos adhérents, un grand besoin d'organismes, de clubs proposant, entre autres, des activités socio-culturelles à nos malades.

Plus que jamais, il est nécessaire que les familles unissent leurs efforts pour faire aboutir leurs projets.

Rejoignez-nous, adhérez à l'U.N.A.F.A.M. Section des Hauts-de-Seine. Cette adhésion comporte l'abonnement au bulletin trimestriel (national) spécialisé dans les questions concernant nos malades.

Pour tous renseignements, écrivez à : U.N.A.F.A.M. - Section des Hauts-de-Seine, 154, rue Houdan, 92330 Sceaux.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Communiqué du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

A tous les niveaux, la Presse s'est largement fait l'écho d'un détournement de fonds dont la Croix-Rouge Française aurait été victime. S'agit-il d'une gestion quelque peu aventureuse ou d'une escroquerie ? Seule, l'enquête judiciaire, actuellement en cours à la demande du Siège central de la Croix-Rouge, pourra le dire et préciser le montant du préjudice causé. Tout sera d'ailleurs fait pour que ce préjudice soit réparé.

Il est important de noter que les fonds des comités locaux (dons, adhésions, subventions diverses ou quête nationale) n'ont en aucun cas été détournés de leur destination, étant gérés et utilisés au niveau des comités locaux. L'action humanitaire et de secours de la Croix-Rouge dans les Hauts-de-Seine ne souffrira pas de la situation actuelle et vous avez pu constater que tous les services assurés par nos bénévoles

le sont avec le même dévouement qu'auparavant, qu'il s'agisse des postes de secours urbains ou des activités sociales de tous nos comités.

De nombreux témoignages de sympathie nous sont apportés chaque jour et ceci est réconfortant dans l'épreuve. Le public, comme la quasi-totalité de la Presse, a su faire preuve de discernement en dissociant la victime du responsable de cette situation. Soyez-en remerciés et sachez que vous pouvez toujours compter sur la Croix-Rouge. Témoins, tous ceux qui, bloqués par la neige, ont été secourus cet hiver par des centaines de secouristes de la Croix-Rouge œuvrant dans toute la France aux côtés des services publics.

Plus que jamais la Croix-Rouge a besoin de vous pour aider les plus déshérités et soulager les souffrances.

Les Gémeaux

Premier festival annuel et international de films de femmes

Du 24 mars au 1^{er} avril 1979

Ce Festival, c'est tous les jours aux Gémeaux, de 14 h à 24 h, 4 films par jour, et une sélection de dix films à Châtenay-Malabry (Châtenay-Action-Culture), à Fontenay-aux-Roses (C.C.J.L.) et à Châtillon-sous-Bagneux (Centre Culturel).

Il est organisé en collaboration avec le Centre National de la Cinémathographie, la Fédération Française des Ciné-Clubs (F.F.C.C.), la revue « *Cinéma 79* ».

Depuis plusieurs mois, l'équipe des Gémeaux prépare cette manifestation importante à laquelle participeront des réalisatrices de pays aussi différents que le Canada, l'U.R.S.S., la Bulgarie, les Allemandes de l'Ouest et de l'Est, les États-Unis, la Grèce, Israël, etc.

La confrontation d'une quarantaine de films de fiction de long métrage réalisés par des femmes, sur les sujets les plus divers devrait permettre de montrer l'évolution importante qui s'est opérée dans le cinéma des femmes et dans la prise de parole qu'elles ont réussi à faire depuis une demi-douzaine d'années.

Nous espérons que ce premier Festival annuel et international de films de femmes sera l'occasion pour vous de découvrir un autre cinéma, d'autres femmes, d'autres façons de parler ou de vivre ; qu'il vous permettra, à vous également, de prendre la parole, de dire votre sentiment sur tel ou tel des films présentés.



Nous ferons en sorte que ce Festival soit un lieu d'échanges nombreux et chaleureux autour du cinéma, autour des femmes à la recherche de leur parole en image et en son, à la recherche de leur propre expression du monde.

Elisabeth TREHARD

Les adhérents des Gémeaux recevront dans le courant du mois de mars la programmation détaillée du Festival.

Exposition en mars-avril : documents photos et affiches sur le cinéma de femmes.

ANIMATHÈQUE - M.J.C.

Rencontre autour de la musique

Samedi 31 mars 1979

14 h 30 : Auditions et présentation des ateliers : flûte, guitare, piano.

15 h 15 : Animation musicale (enfants) ; concert explicatif par le duo flûte et guitare (Hagenmüller, Painsdavoine).

16 h 45 : Reprise des auditions.

17 h 30 : Mini-concert : ensemble de musique ancienne, « *petites histoires* »
Éric Guilleton, guitare, chant, jazz.

20 h 30 : Concert Ivan Pequeno : musique pour bande magnétique et piano ; au programme : Haora, Motete Con Huesillo.

Animathèque : 21, rue des Écoles à Sceaux - Tél. 350.05.96.

Mouvement 1 % Tiers-Monde pour un impôt mondial de solidarité

Groupe « Hauts-de-Seine Sud »

Ce groupe constitué depuis un an sur les Hauts-de-Seine-Sud regroupe des habitants de Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Sceaux, etc. Sa création est due à la prise de conscience de l'urgence de la situation mondiale actuelle : sur 4 milliards d'hommes, 2 milliards ne bénéficient pas encore des 5 droits les plus fondamentaux :

Nutrition : 700 millions d'hommes souffrent de la faim tous les jours (chiffres de la Banque mondiale), alors que 20 % de la population du globe (dont nous sommes), continuent à se partager 80 % des richesses.

Santé : 3,2 milliards d'hommes (les 3/4 de l'humanité) n'ont aucune possibilité d'être soignés (chiffres de l'organisation mondiale de la santé - O.M.S.). Alors que dans nos pays la plupart des maladies contagieuses ont presque entièrement régressé, dans les pays du Tiers-Monde, hormis la variole, aucune des grandes maladies transmissibles n'est en régression. L'exportation de notre médecine occidentale a abouti dans beaucoup d'États du Tiers-Monde à la situation aberrante que 3/4 des médecins vivent dans les villes alors que 3/4 de la population de ces pays est rurale ! On pourra se rapporter à la révolution médicale que viennent de proposer l'O.M.S. et l'U.N.I.C.E.F. pour mesurer l'ampleur du problème.

Éducation : dans le monde 800 millions d'adultes sont analphabètes et 130 millions d'enfants de 6 à 11 ans ne fréquentent pas l'école (chiffres de l'U.N.E.S.C.O.). Malgré les campagnes de l'U.N.E.S.C.O., le nombre d'illétrés (dont 60 % de femmes), ne cesse de croître. On pourra comprendre l'enjeu en écoutant le cri d'alarme de l'U.N.E.S.C.O. qui met l'accent sur la responsabilité de tout pays dans le choix de sa politique nationale concernant le budget de l'éducation face par exemple au budget de l'armement.

Travail : dans le Tiers-Monde, 300 millions de personnes sont sans travail et sans indemnisation de chômage !

Liberté : des centaines de millions d'hommes attendent encore un avenir de dignité. Sur les différents continents, 11 millions de personnes sont « déplacées », dont 5 millions d'enfants ; 4 millions d'hommes sont réfugiés dans d'autres pays (en France, nous avons 140 000 réfugiés politiques).

Devant cette situation, voici les **grandes lignes d'action qui sont à la base du Mouvement national 1 % Tiers-Monde auquel se rattache le groupe qui vient de se créer dans les Hauts-de-Seine Sud** :

- Face à l'accroissement de l'inégalité entre peuples riches et peuples pauvres, la justice et le bien commun requièrent des solutions politiques à l'échelle internationale.

- Celles-ci doivent tendre à une redistribution organisée et équitable des richesses mondiales entre tous les hommes, afin que tous les peuples soient maîtres de leur propre développement.

- Pour aider à l'institution d'une telle redistribution organisée et équitable, il apparaît indispensable de commencer celle-ci dès maintenant et **à notre mesure, dans notre propre vie** et de la manifester par un engagement collectif, public et permanent.

- Le groupe 1 % Tiers-Monde des Hauts-de-Seine Sud perçoit l'urgence de l'institution d'un **impôt mondial de solidarité** et rassemble, dans notre département, tous ceux qui s'engagent à le promouvoir dans notre pays. Ceci vise à obtenir que les États, à commencer par la France, consacrent, au titre de l'aide publique, au moins 1 % de leur **produit national brut** à cette redistribution organisée des biens de la terre entre tous les hommes.

- **Chaque membre du Groupe 1 % Tiers-Monde s'engage à consacrer 1 %**

au moins de ses revenus à des opérations visant au développement solidaire des peuples et à la libération de tout homme et de tout l'homme. Cet engagement il le renouvelle chaque année. **Le Groupe 1 % Tiers-Monde, à part la cotisation qu'il demande, n'est pas lui-même collecteur de fonds, mais chacun choisit en toute liberté la destination de ses fonds.** A titre d'indication, voici quelques exemples d'organismes où les fonds peuvent être versés : Frères des Hommes (dont il existe un groupe à Sceaux-Fontenay), la Cimade, le C.C.F.D., Medicus Mundi, le Secours Populaire, le Secours Catholique, etc. D'autres actions plus ponctuelles peuvent être soutenues, Un travail collectif de réflexion, au sein du groupe, permet cependant à chacun d'examiner la justesse de ses choix en fonction d'une véritable libération des peuples.

- Le mouvement 1 % Tiers-Monde participe à des actions de formation et d'information en vue de créer un courant d'opinion favorable au développement solidaire de tous les peuples.

- c'est ainsi que l'un des membres du Groupe vient de participer à la 1^{re} réunion de travail organisée par la Fondation Internationale pour la promotion de la Santé, en vue de créer prochainement à Paris un Institut National « Santé et Développement » ;

- c'est ainsi que le Groupe a participé à la projection sur notre secteur l'an dernier du Film « *l'Arme du Blé* » avec débat sur la complexité et les enjeux du problème alimentaire mondial ;

- c'est ainsi que des liens efficaces se sont établis avec les autres groupes Tiers-Monde des Hauts-de-Seine Sud, qui se sont concrétisés par deux réunions de travail en commun.

Tout renseignement peut être obtenu au Siège du Mouvement 1 % Tiers-Monde des Hauts-de-Seine Sud : 35, rue de Fontenay, 92330 Sceaux - Tél. 702.66.02.

Association des Anciens Combattants de Sceaux

L'Assemblée générale annuelle de l'Association s'est tenue le dimanche 14 janvier à 10 heures, dans la salle des fêtes de l'Ancienne Mairie, sous la présidence de Georges BRIZOU.

Après avoir exprimé ses vœux de bonne année à tous les membres de l'Association, le Président présente les excuses des camarades absents, la plupart pour raisons de santé, et souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents dont le nombre s'est élevé à 14 pour l'année 1978.

Un moment de recueillement est ensuite observé à la mémoire des camarades décédés dans l'année et dont les noms sont rappelés : Louis BIANCONI, Paul BOURGEOIS, Eugène DESCHAMPS, l'Abbé ISNARD, Marcel LEFEVRE, Fernand NARDEAU, Jean ROUSSE, Robert WALLET.

Le Secrétaire général Henri LEBOURGEOIS étant empêché en raison de son état de santé, le Rapport moral pour l'année écoulée est présenté par son adjoint René LESAGE. Celui-ci, après avoir exalté

les mérites du dévoué Secrétaire général, expose les activités de l'Association et souligne sa vitalité, le nombre des nouveaux adhérents ayant largement dépassé le nombre des départs.

Le rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité, après que le Président ait adressé ses remerciements pour sa précision.

Le Trésorier, Romain MARIE, est ensuite invité à présenter le Rapport financier de l'exercice 1978. Le développement des

opérations fait ressortir une situation très satisfaisante et surtout très saine qui permet de maintenir la cotisation à un taux particulièrement bas.

Romain MARIE souligne avec force que cette situation n'est possible que grâce aux concours qui sont acquis à l'Association, en particulier de la part des commerçants de la ville et des membres du Conseil d'administration.

Le Président remercie le Trésorier pour la clarté de son exposé et invite l'Assemblée à donner son avis sur le Rapport financier. Aucune question n'étant posée, le Rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le Président :

– rappelle que la permanence de l'Association fonctionne toujours le premier dimanche de chaque mois de 10 heures à 12 heures dans la salle du rez-de-chaussée de l'Ancienne Mairie que la Municipalité met gracieusement à la disposition de l'Association ;

– rappelle que le Bureau accueille très volontiers les Anciens combattants de toutes les générations qui désirent être aidés ou conseillés pour l'obtention de la carte et de la retraite du Combattant ; il signale que les interventions faites par l'Association auprès des services officiels ont souvent pour résultat une solution plus rapide des problèmes posés ;

– remercie les commerçants de la ville pour le soutien efficace qu'ils apportent à l'Association ainsi que tous les camarades qui se dévouent pour l'organisation des fêtes ;

– renouvelle ses sentiments de satisfaction de ce que tous les anciens de plus de 70 ans aient pu, cette année encore, recevoir un cadeau de Noël et ceci grâce à la bonne situation financière ;

– fait de nouveau appel aux Anciens combattants de toutes les générations pour qu'ils viennent grossir les rangs de l'Association où ils sont assurés de trouver une atmosphère de franche camaraderie exempte de tout élément diviseur ;

– donne lecture de diverses informations provenant de l'Union fédérale qui montrent que les questions intéressant le Mouvement combattant sont suivies de très près par la Fédération.

Il est procédé au renouvellement du quart sortant des membres du Conseil d'administration et sont réélus pour quatre ans : René LESAGE, Raymond POUTIER, Robert ROGER, Georges THIEBAULT. En outre, est élu pour une durée de deux ans, Jack REGNIER en remplacement de Marcel LELIBOUX qui, tout en restant membre de l'Association, est parti jouir de sa retraite dans sa Bretagne natale. Le dévouement dont avait toujours fait preuve ce bon camarade le fera bien regretter.

Les commissaires aux comptes ci-après désignés sont élus pour un an : Georges ALBAREL, Robert QUINTERO, Guy SEGONDS.

La confiance est renouvelée à Joseph CADORET, si dévoué, qui est confirmé dans ses fonctions de porte-drapeau et deux camarades lui sont adjoints pour le suppléer en cas d'empêchement : René CONTANT et Marcel ROBIN.

Aux questions diverses, un camarade demande que le bénéfice de la carte de transport « améthyste » soit étendu à tous les Anciens combattants âgés de plus de 65 ans. Le Maire, Erwin GULDNER, présent dans la salle, indique que le Conseil général a déjà adopté le principe de cette mesure, et que sa mise en application dépend des tractations qui sont en cours avec la R.A.T.P. et la S.N.C.F.

Après l'accolade traditionnelle et une Marseillaise bien enlevée, des félicitations sont adressées de toutes parts au nouveau promu qui ne peut cacher son émotion, et une plante fleurie est offerte à Mme CHANDELON en souvenir de ce jour de joie.

La séance se termine par un vin d'honneur offert à M. et Mme CHANDELON ainsi qu'à tous les camarades présents.



Le Président Brizou lors des cérémonies du 11 novembre dernier

A la demande du même adhérent, un vœu sera transmis à la Mairie pour que des bancs soient installés aux arrêts d'autobus, afin de rendre aux personnes âgées l'attente moins fatigante.

Avant de clore la séance, le Président annonce que la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur va être remise à Eugène CHANDELON, ancien de 14-18, qui a fait l'objet d'une nomination récente. Le parrain choisi est le Colonel POUTIER, Commandeur de la Légion d'honneur. Entouré de tous les légionnaires présents dans la salle, du Président de l'Association, du Président d'honneur FAYE et du Président QUINTERO pour les médaillés militaires, et des drapeaux des deux associations, POUTIER remet la Croix à CHANDELON après avoir détaillé et mis en valeur les brillants états de service de ce vieux combattant de la classe 15, déjà titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre.

A la suite de l'Assemblée générale du 14 janvier, le Bureau de l'Association a été composé de la façon suivante :

Président..... Georges BRIZOU
Premier Vice-Président Louis DASVID
Deuxième Vice-Président..... Émile FAYE
Secrétaire général René LESAGE
Secrétaire général adjoint Pierre SARRAZIN
Trésorier général..... Romain MARIE
Trésorier adjoint..... Robert ROGER

En outre, Henri LEBOURGEOIS a été élu, à l'unanimité, Secrétaire général honoraire.

Entouré d'un Conseil d'administration plein de dévouement, ce Bureau a pour ambition de conserver à l'Association sa vitalité ainsi que la place qu'elle occupe dans la Ville de Sceaux.

**Le Secrétaire général,
René LESAGE**

Des Scéens à l'honneur

Ordre national de la Légion d'honneur

Au grade de Chevalier
M. Jean DELONG, 1, rue Berlioz.

Ordre national du Mérite

Au grade de Chevalier
M. Pierre CHANTEREAU, 6, rue Alphonse-Cherrier.
M. Jacques GRELL, 7 bis, rue Claude-Debussy.
Mme Alice RECOQUE, 18 bis, rue de Penthièvre.
M. René VIDAL, 21, rue Charles-Péguy.

Palmes académiques

Au grade de Commandeur
M. Alain HOREAU, Administrateur au Collège de France, 84, rue du Lycée.
M. Jean LERAY, Professeur au Collège de France, 6, avenue Jean-Racine.
M. Pierre RAYNAUD, Professeur d'Université, Conseiller municipal de Sceaux, 14, rue de Penthièvre.

Médaille Militaire

M. Georges BRIZOU, Président de l'Association des Anciens Combattants de Sceaux.

Amicale du Quartier de la Gare/Clos Saint-Marcel

Le 6 janvier dernier, l'Amicale du Quartier de la Gare/Clos Saint-Marcel a fêté le premier anniversaire de sa création. C'est, en effet, le 12 janvier 1978 que nous avions M. le Maire de Sceaux de la création de cette Amicale.

L'idée en avait germé entre certains habitants qui se connaissaient bien mais déploiraient de côtoyer anonymement d'autres habitants de ce même quartier. Nous pensions à ceux qui, peut-être, étaient plus isolés : nouveaux arrivants, handicapés, personnes âgées, à ceux qui, par timidité ou réserve, ne s'exprimaient pas et à ceux qui, pris toute la journée à l'extérieur, ne voyaient en rentrant le soir que les façades closes de leur quartier.

A l'initiative d'une douzaine d'entre nous, une lettre fut rédigée et distribuée par nos soins invitant tous ceux qui voulaient nous rejoindre à le faire en précisant s'ils étaient plus particulièrement intéressés par :

- la qualité de l'environnement dans le quartier ;
- le passage de l'information entre les habitants ;
- l'entraide au niveau du quartier.

Nous avons reçu une trentaine de réponses affirmatives et de multiples suggestions.

Aujourd'hui, un an plus tard, ce sont environ 50 familles qui se sont regroupées au sein de l'Amicale.

Comme nous l'écrivions à M. le Maire l'an dernier, nos buts sont toujours les suivants :

- faciliter l'expression des opinions des uns et des autres ;
- permettre une meilleure communication entre les habitants du quartier ;
- aider à la coopération avec les associations existantes et les élus municipaux.

Dans cet esprit, lors d'une première réunion de l'Amicale en février 1978, nous avons rédigé une liste de questions que nous avons soumises à M. MERMET, Conseiller municipal délégué pour le quartier.

Ces premières questions, d'intérêt général et qui reflètent le souci des adhérents à l'Amicale de voir s'instaurer une meilleure qualité de la vie dans notre quartier, portaient sur :

- le stationnement des voitures, en particulier celles des étudiants qui envahissent nos rues, nos trottoirs et gênent considérablement la circulation des riverains aux abords de leur domicile ;
- l'utilisation à des fins variées de la plateforme S.N.C.F., en particulier : terrains de sport pour les enfants du quartier, implantation d'une « coulée verte » ;
- l'ouverture d'une sortie supplémentaire côté ouest, de la Gare de Robinson, avec

aménagement spécial pour les voitures de handicapés et les landaus ;

- la protection des mères de famille et des enfants circulant sur le trottoir de l'avenue de la Gare, côté ouest, là où ce trottoir est d'une étroitesse telle que les manœuvres des autobus constituent un danger permanent ;

- la pose de panneaux visibles et efficaces réservés aux associations ;

- la protection de nos trottoirs contre les souillures causées par les chiens ;

- l'installation d'une liaison par minibus entre le quartier (et celui des Chéneaux) et la Grenouillère pour le transport, au moins le mercredi, des enfants qui veulent pratiquer un sport ;

- la mise en sens unique sud-nord de la rue Mademoiselle-Mars ;

- l'amélioration du service de la voirie (enlèvement des débris après le passage des éboueurs ; balayage des feuilles mortes à l'automne)...

- la possibilité de livraison de plats chauds au domicile des personnes âgées momentanément immobilisées.

Et la liste était encore longue...

Depuis lors, à chaque réunion de l'Amicale, se sont présentées d'autres questions et suggestions ; certaines appellent une solution rapide, par exemple : celle de savoir comment protéger les enfants et les habitants du quartier qui, quatre fois par jour, aux heures d'entrée et de sortie de l'École des Clos Saint-Marcel doivent affronter la circulation et le stationnement des voitures des parents qui amènent ou reprennent leurs enfants au mépris de l'interdiction de stationner dans le virage au bas de l'avenue de la Gare, virage déjà dangereux avec la circulation en double sens des autobus qui ont besoin de place pour tourner à la sortie du pont.

Une autre demande a été formulée à l'unanimité : la mise à disposition gratuite de l'Amicale et plus généralement des associations, de locaux de réunion.

Parallèlement à cette action près de nos élus, se créait un courant d'entraide et d'amitié sur le quartier :

- surveillance par ceux qui restent des maisons de ceux qui partent en vacances ;
- prise en charge des animaux en cas d'absence de leur propriétaire ;
- mise en place d'équipes de bridge ou de scrabble ;
- mise à disposition de chambres chez l'un ou l'autre pour cas de dépannage d'urgence ;
- essai de mise en place d'un dispositif d'alerte en cas d'attaque ou de cambriolage ;

- essai de création d'équipes de baby sitting.

- etc.

Au cours de l'année 1978, notre Amicale a tenu quatre réunions toutes chaleureuses et, à chacune, nous avons eu la joie d'accueillir de nouveaux membres.

Au mois de mai, M. MERMET a créé son propre Comité Municipal de quartier pour lequel il a désigné un certain nombre de membres ; il a, en outre, demandé à quelques-uns des animateurs de l'Amicale de se joindre à eux.

Notre réponse fut sans équivoque : oui, nous acceptons de participer aux travaux de ce comité ; mais nous entendons bien garder notre indépendance, notre liberté et notre spontanéité.

Le Comité Municipal de M. MERMET s'est réuni en juin et en octobre ; il a été le plus souvent animé par les questions apportées par les délégués de l'Amicale. Nous avons pu constater que M. MERMET s'efforce d'y apporter des réponses ou, au moins, accepte d'en discuter.

Le 6 janvier 1979, à l'occasion de son premier anniversaire, l'Amicale a invité M. MERMET et ses amis du Comité Municipal à venir tirer les Rois avec nous. Ce fut une soirée très sympathique et les participants ont pu constater que l'Amicale du quartier de la Gare/Clos Saint-Marcel est une réalité bien vivante, souriante, ouverte à tous, soucieuse d'aider chacun à s'insérer au mieux dans ce village que nous constituons tous.

Nous considérons que le rôle de l'Amicale est primordial.

Ses adhérents sont des gens qui se sont groupés spontanément sans aucune arrière-pensée politique et sans engagement d'aucune sorte.

Son but est d'éclairer les élus municipaux sur les besoins réels des habitants qui peuvent s'y exprimer librement ; il est également de favoriser par une concertation ouverte et spontanée une meilleure qualité de la vie dans notre quartier.

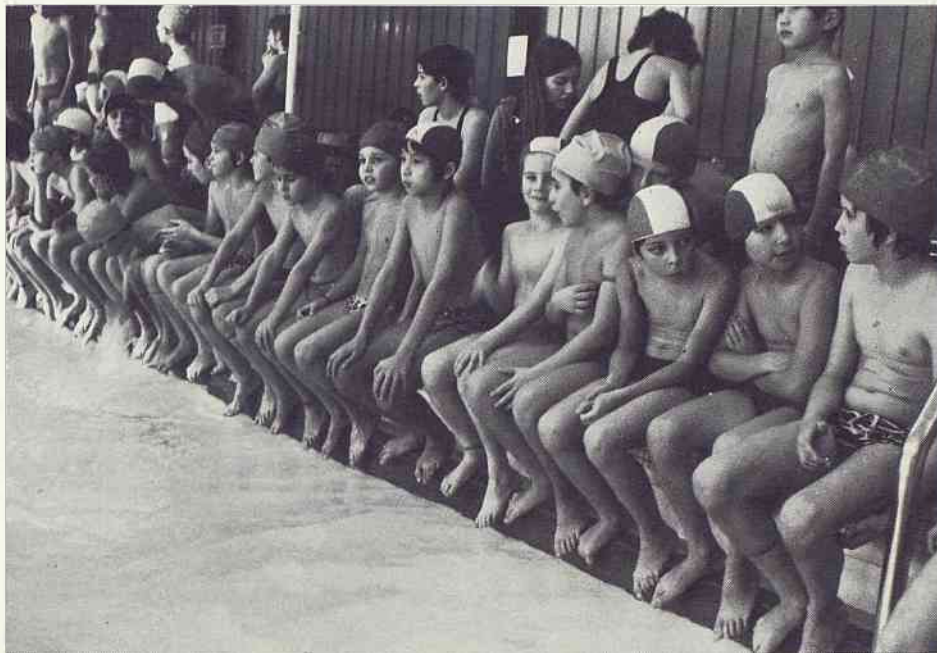
Nous rappelons que la participation à l'Amicale est gratuite et qu'elle reste largement ouverte à tous ceux qui voudraient, même momentanément, se joindre à nous.

Voici quelques noms d'animateurs que vous pouvez contacter :

- M. BRUËAUT, 702.79.56.
- Mme PIERRE, 702.34.59.
- Mme MIGNOT, 350.65.67.
- M. et Mme PANDELLE, 660.15.15.
- M. C. LAVALETTE, 350.20.24.
- M. et Mme DUPAY, 350.60.58.

Piscine des Blagis

Natation pour tous



Ce n'est pas la première fois que l'on tente de démontrer que la natation est un sport d'hiver.

Les 9 et 10 décembre dernier, l'organisation de deux journées « Portes ouvertes » a donné la possibilité de présenter au public, l'activité du « Baby-Club », les cours donnés aux élèves des écoles primaires et une démonstration de la Croix-Rouge Française.

Le samedi, le club de plongée « Le Nautille » donna des baptêmes, alors qu'en soirée, une rencontre amicale entre les nageurs de Montrouge, Antony et les Dauphins de Sceaux/Bourg-la-Reine, démontra par son ambiance, que la natation n'était pas seulement un sport individuel.

Dans l'épreuve « Natation pour tous », où il était demandé un 50 m nage libre chronométré, nous avons eu la satisfaction de compter 140 participants dont le « moins âgé » était né en 1973, et le « moins jeune » en 1893.

Lors de la kermesse du dimanche après-midi, près de 200 jeunes montrèrent une fois de plus que les joies de l'eau étaient multiples : de la course aux ombrelles à la pêche aux carpes, tous se sont amusés et ont divertis les nombreux parents venus les encourager.

Cyclisme

La saison 1978 de certains cyclotouristes Scéens fut assez active par leur participation dans les Brevets cyclotouristes d'Audax de 100, 200, 300 km. Ce fut le cas du quatuor photographié lors du Brevet d'arrière saison de Paris-Pithiviers-Paris (200 km) où l'on reconnaît, de droite à gauche : LE LEY, GILLAND, BONNEMAISON et le doyen Lolo BERGER (69 ans). Ce dernier termina dans le peloton des 280 cyclos, pour la troisième fois, Bordeaux-Paris (600 km) à la vitesse imposée des Audax. Puis ce fut pendant une semaine à Montauban sa participation pendant six jours à des épreuves journalières variant de 150 à 200 km sur des circuits très touristiques mais très accidentés avec assez forte chaleur (il s'agissait de la Semaine fédérative réunissant plus de 2 000 cyclos).



Quelques Scéens ayant l'intention de créer un club cycliste seraient intéressés par les propositions, conseils, etc. d'autres Scéens de tous âges qui voudraient amener des suggestions valables pour encourager jeunes et moins jeunes heureux de pouvoir pédaler amicalement et sportivement. (S'adresser à Lolo BERGER, 10, rue du Maréchal-Foch).

Le quatuor Scéen déjà cité participa également en sportif aux différentes épreuves organisées lors des Fêtes de Sceaux. Lolo BERGER participa le 17 décembre 1978 au Cross du Figaro et termina 88^e des « Vieilles Pointes ». M. et Mme GUINOT participèrent également à la même épreuve et furent classés respectivement 412^e et 32^e.

**TOUJOURS GAGNANT
CHEZ SPORT 2000**

Pour votre cross



ADIDAS ACHILLE

Training. Tige tissu nylon avec bout et talon croûte velours. Laçage rapide. Semelle confort en 2 parties.

🏆 Médaille d'or 1978

SPORTS SCÉENS

112, rue Houdan

92330 SCEAUX

☎ 661.03.67



Association Sportive de Bourg-la-Reine

Section Tennis de table

Du samedi 28 octobre au mercredi 1^{er} novembre 1978, la Section Tennis de table de l'Association Sportive de Bourg-la-Reine recevait son homologue de Brühl.

Le programme, organisé par la Section, avec l'aide du Centre Scéen des Amitiés Internationales et de la Municipalité de Bourg-la-Reine, s'établissait ainsi :

- Samedi 28 : réception des invités.
- Dimanche 29 : match Brühl-A.S.B.R., remporté par les Allemands.
- Lundi 30 et mardi 31 : promenades et visites de châteaux et de caves en Pays de Loire, avec un match à Mer contre le club local où l'entente Brühl-A.S.B.R. a gagné. Au retour de ces deux jours, un dîner dansant a clôturé la fête dans un restaurant de Bourg-la-Reine.
- Mercredi 1^{er} : départ des invités.

Les rencontres entre ces deux équipes ont débuté il y a maintenant 9 ans et l'ambiance de ces réceptions très amicales est toujours excellente. Vous pouvez d'ail-



leurs en juger vous-même à la lecture de cette lettre de remerciements que nous ont adressée les Allemands à leur retour à Brühl.

C'est avec impatience que nous attendons la date de notre déplacement à Brühl cette année.

Le Secrétaire
Tennis de table A.S.B.R.
B. GALLET

A.S.A.S. Basket

Liste des rencontres récemment disputées ou restant à disputer par les équipes premières dans le cadre du Championnat de France (Nationale III)

Équipe masculine

Date	Équipes	Lieu
20 janvier 1979	Sceaux-Poitiers	Sceaux
27 janvier 1979	Sceaux-Melun	Sceaux
3 février 1979	Cholet-Sceaux	Cholet
10 février 1979	Sceaux-Varves	Sceaux
24 février 1979	Sceaux-Vendéenne	Sceaux
3 mars 1979	Neuilly-Sceaux	Neuilly
10 mars 1979	Sceaux-Bourges	Sceaux
17 mars 1979	Sequinière-Sceaux	La Sequinière

Équipe féminine

Date	Équipes	Lieu
21 janvier 1979	Roubaix-Sceaux	Roubaix
28 janvier 1979	Sceaux-Saint-Amand	Sceaux
4 février 1979	La Normandie-Sceaux	La Normandie
11 février 1979	Choisy-le-Roi - Sceaux	Choisy
25 février 1979	Sceaux-Rouen	Sceaux
4 mars 1979	Gravenchon-Sceaux	Gravenchon
11 mars 1979	Caen-Sceaux	Caen
18 mars 1979	Sceaux - Grande-Synthe	Sceaux

Les rencontres qui se déroulent à Sceaux ont lieu dans la salle située 20, rue des Clos-Saint-Marcel : pour les garçons : le samedi à 20 h 30 ; pour les filles : le dimanche à 15 h 30. Des affiches sont apposées dans divers magasins de la ville au cours de la semaine qui précède.

Les deux équipes disputent les places d'honneur dans leur championnat respectif. Elles ont donc besoin d'encouragements et de spectateurs.

Il est rappelé enfin que pour les plus jeunes (à partir de 9 ans) des écoles de basket fonctionnent : le mercredi à 10 heures au stade des Clos Saint-Marcel et le samedi à 14 heures au stade des Blagis.

Chers amis,

Nous voulons vous dire que nous sommes bien arrivés à Brühl après un bon voyage.

Tout notre groupe était enchanté de votre accueil cordial et de ce merveilleux programme, surtout la visite d'Amboise et de Chenonceau ainsi que la rencontre amicale de l'équipe de Bourg-la-Reine et la nôtre contre l'équipe de tennis de table A.M.O. Mer était un véritable succès.

Particulièrement la bonne entente et la compréhension sportive de nos deux équipes, deux sujets d'étonnement pour nos hôtes de l'A.M.O. Mer.

L'entente déjà existante entre les adultes a eu une répercussion heureuse sur nos jeunes, entente particulièrement remarquable à notre dernier voyage.

Ce voyage au bord de la Loire a été très certainement le révélateur de cette amitié, par exemple « Invitations pour le Carnaval » ici à Brühl ou bien pour les « vacances de l'été ».

Du fond de notre cœur, nous souhaitons depuis très longtemps déjà voir ce contact s'établir, et bien c'est fait.

Pour cela aussi, un grand merci.

Nous voulons bien sûr vous remercier également pour l'excellent séjour parmi vous et nous vous attendons chez nous à Brühl l'année prochaine. J'espère que nous pourrons aussi vous proposer un programme agréable et aussi amical que le vôtre. Bravo et merci à toutes et à tous pour votre accueil chaleureux.

Nous vous souhaitons une bonne continuation et nous restons de tout cœur

Votre T.T.C. Brühl-Vochem
Günter EICHLER

Amitiés de tous à tous.

4^e Cross de la Ville de Sceaux

organisé, sous le patronage de la Municipalité,
par le Comité Municipal des Fêtes et l'Office Municipal des Sports

DIMANCHE 1^{er} AVRIL 1979 DE 8 A 13 HEURES

**Dans les rues du Centre de la Ville,
le Parc de Sceaux et le Jardin de la Ménagerie**

RÈGLEMENT

I. ORGANISATION

Le Comité Municipal des Fêtes et l'Office Municipal des Sports de la Ville de Sceaux organisent sur un parcours tracé dans les rues de la Ville, le Parc de Sceaux et le Jardin de la Ménagerie un cross dénommé « Cross de la Ville de Sceaux ».

Afin d'assurer le bon déroulement des épreuves, est constitué un Comité d'organisation de six membres :

- le Président du Comité Municipal des Fêtes ;
- le Président de l'Office Municipal des Sports ;
- un membre du Conseil d'administration du Comité Municipal des Fêtes ;
- la Secrétaire administrative du Comité Municipal des Fêtes ;
- le Directeur de l'Office Municipal des Sports ;
- un Professeur d'Éducation Physique et Sportive exerçant dans un établissement scolaire de Sceaux et participant à l'organisation du Cross.

Les noms des membres de ce Comité sont précisés chaque année en annexe. La présidence de ce Comité est assurée par le Président du Comité Municipal des Fêtes. Les épreuves sont ouvertes à tous, licenciés F.F.A. et non licenciés. Toutefois, pour la catégorie Seniors Hommes deux classements seront établis : l'un pour les licenciés, l'autre pour les non licenciés.

La participation aux épreuves nécessite l'inscription préalable et suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

II. CATÉGORIES ADMISES, HORAIRES ET DISTANCES DES ÉPREUVES

Ils sont fixés chaque année et font l'objet d'une annexe au présent règlement.

Le surclassement dans la catégorie supérieure est admis sauf pour les Poussins et les Seniors.

Le déclassement dans la catégorie inférieure est interdit sauf pour les Vétérans qui pourront, à leur demande, concourir dans la catégorie Seniors.

Dans la catégorie Poussins un classement séparé filles-garçons sera établi à l'issue de l'épreuve unique.

L'attention des Seniors Hommes licenciés est attirée sur le fait que les résultats de la catégorie Seniors Hommes non licenciés sont transmis, pour vérification, à la Ligue d'Ile-de-France d'Athlétisme.

III. CLASSEMENT INDIVIDUEL

Il est institué pour chaque épreuve un classement individuel. Ne pourront être classés que les athlètes munis de leur dossard à l'arrivée, correspondant à l'épreuve disputée.

IV. CHALLENGE PAR ÉQUIPES

Pour chaque épreuve aura lieu un classement par équipe.

Les équipes, pour être classées, devront comprendre un minimum de 6 athlètes à l'arrivée, sans limitation du nombre d'engagés dans chacune d'entre elles.

Pour les catégories d'âge scolaire (Poussins à Juniors inclus), les participants seront **automatiquement** membres de l'Équipe de leur établissement scolaire, sauf s'il est fait, au moment de leur inscription, mention expresse de leur désir de participer à la constitution d'une autre équipe.

Dans tous les cas, un établissement scolaire ne pourra engager, dans chaque épreuve, qu'une seule équipe officielle.

Dans l'hypothèse d'équipes indépendantes des établissements scolaires, ces équipes devront être constituées avant le départ de chaque épreuve.

Le classement s'effectuera en additionnant les 6 premières places d'une équipe. L'équipe qui obtiendra, à l'issue de cette opération, le plus faible nombre sera déclarée vainqueur.

En cas d'ex aequo, c'est l'équipe qui aura classé le mieux son (ou sa) premier(e) athlète qui l'emportera.

Le challenge sera remis définitivement à l'équipe qui l'aura remporté trois fois consécutives ou cinq fois non consécutives.

V. CHALLENGE DU NOMBRE

Le classement s'effectuera sur le plus grand nombre d'athlètes **classés** dans chaque équipe.

En cas d'ex aequo, c'est l'équipe qui aura classé le mieux son (ou sa) premier(e) athlète qui l'emportera.

Le challenge sera remis définitivement à l'équipe qui l'aura remporté trois fois consécutives ou cinq fois non consécutives.

VI. CHALLENGE DES FAMILLES

Les familles désirant concourir à ce challenge devront être composées du père, de la mère et **d'au moins** un de leurs enfants, participant dans les épreuves correspondant à leur âge et qui auront terminé le parcours.

Le classement s'effectuera en additionnant les places obtenues par le père, la mère et l'enfant le mieux classé. La famille obtenant le plus faible total sera déclarée vainqueur.

Le challenge sera remis définitivement à la famille qui l'aura remporté deux fois consécutives.

VII. INSCRIPTION ET RETRAIT DES DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite l'inscription préalable, au plus tard une demi-heure avant le départ de l'épreuve.

Chaque athlète peut concourir simultanément à plusieurs classements, sous réserve de remplir toutes les conditions ci-dessus. Les dates et lieux d'inscription et de retrait des dossards sont fixés chaque année et font l'objet d'une annexe au présent règlement.

Il ne sera rempli qu'un bulletin d'inscription par concurrent.

VIII. REMISE DES PRIX

L'heure et le lieu sont fixés chaque année et font l'objet d'une annexe au présent règlement.

Pour les concurrents primés, une pièce d'identité (mentionnant la date de naissance) pourra être exigée.

IX. LITIGES

Tout litige concernant le déroulement et le classement des épreuves devra être soumis au Comité d'organisation décrit dans l'article I, seul habilité à prendre une décision.

4^e CROSS DE LA VILLE DE SCEAUX

Inscriptions

- **A la Mairie de Sceaux** (hall d'entrée)
 - du mardi 20 au vendredi 23 mars 1979, de 16 h 30 à 19 h ;
 - le samedi 24 mars 1979 de 9 h à 12 h et de 16 h 30 à 19 h ;
 - du lundi 26 au vendredi 30 mars 1979 de 16 h 30 à 19 h.
- **Au siège de l'Office Municipal des Sports** : 4/6, rue Léo-Delibes (Tél. 660.35.99)
 - du mardi 20 au vendredi 23 mars 1979 de 14 h à 17 h ;
 - du lundi 26 au vendredi 30 mars 1979 de 14 h à 17 h.
- **A la Mairie de Bourg-la-Reine** : Service des sports, 1, boulevard Carnot
 - du mardi 20 au vendredi 23 mars 1979 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h ;
 - le samedi 24 mars 1979 de 8 h 30 à 12 h ;
 - du lundi 26 au vendredi 30 mars 1979 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

Horaire – Catégories – Parcours

Horaire de départ	Catégories	Années de naissance	Parcours		
			Itinéraire	Départ	Longueur (en mètres)
8 h 00	Vétérans hommes	Nés avant 1938	A	1	2850
8 h 20	Minimes garçons	1964, 1965	A	1	2850
8 h 45	Seniors femmes	1938 à 1959	A	1	2850
9 h 10	Juniors filles	1960, 1961, 1962	A	1	2850
	Cadettes	1963, 1964			
9 h 35	Benjamins	1966, 1967, 1968	C	1	1450
9 h 50	Benjamines	1967, 1968	C	1	1450
10 h 05	Vétérans femmes	Nées avant 1938	C	1	1450
10 h 20	Cadets	1962, 1963	B (2 fois)	1	4850
10 h 50	Juniors garçons	1959, 1960, 1961	B (2 fois)	1	4850
11 h 15	Minimes filles	1965, 1966	B	2	2250
11 h 40	Poussins	1969, 1970	C	2	1250
	Poussines				
12 h 00	Seniors hommes licenciés	1938 à 1958	A' (2 fois)	3	6550
	Seniors hommes non-licenciés				

Retraits des dossards (et inscriptions tardives)

- **A l'ancienne Mairie de Sceaux**, salle du rez-de-chaussée, le samedi 31 mars 1979 de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h.

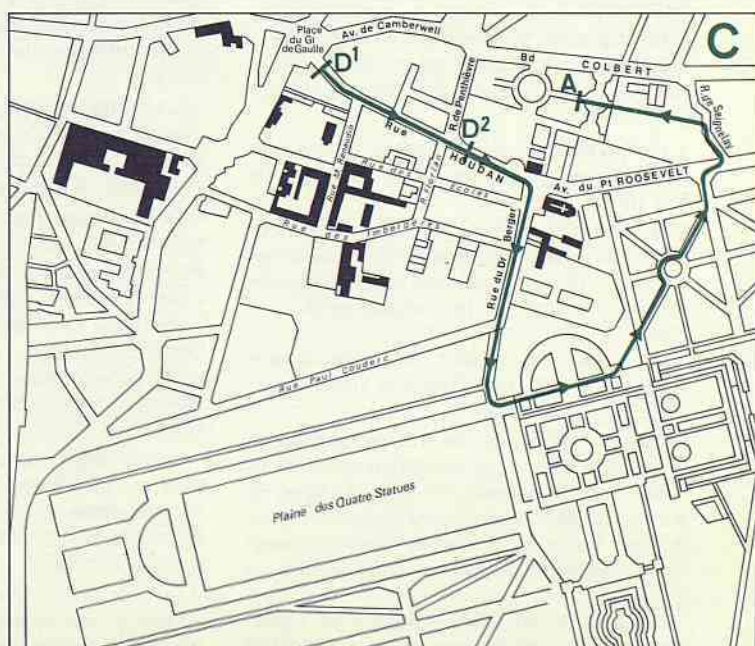
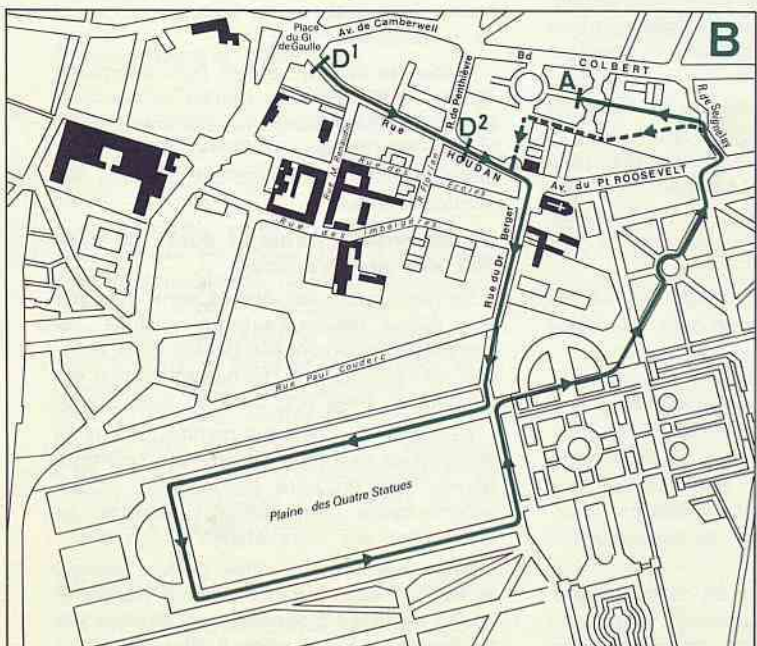
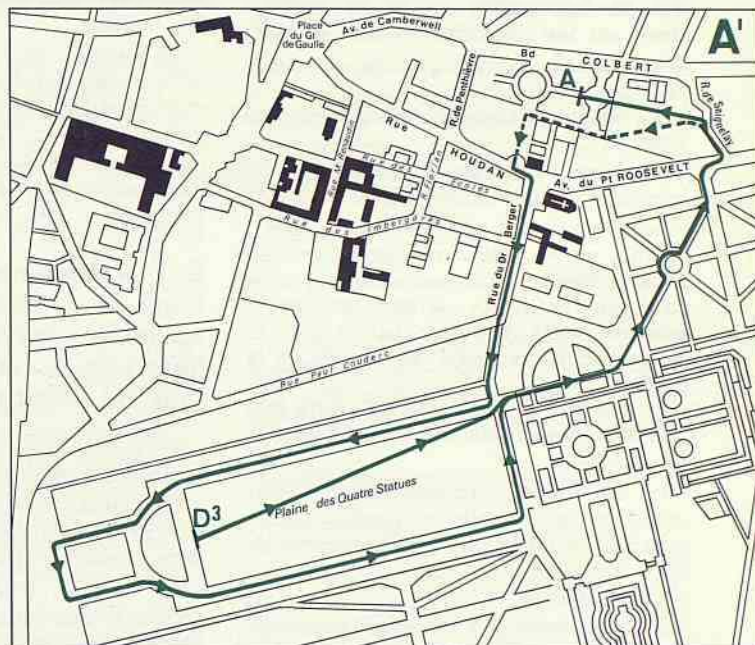
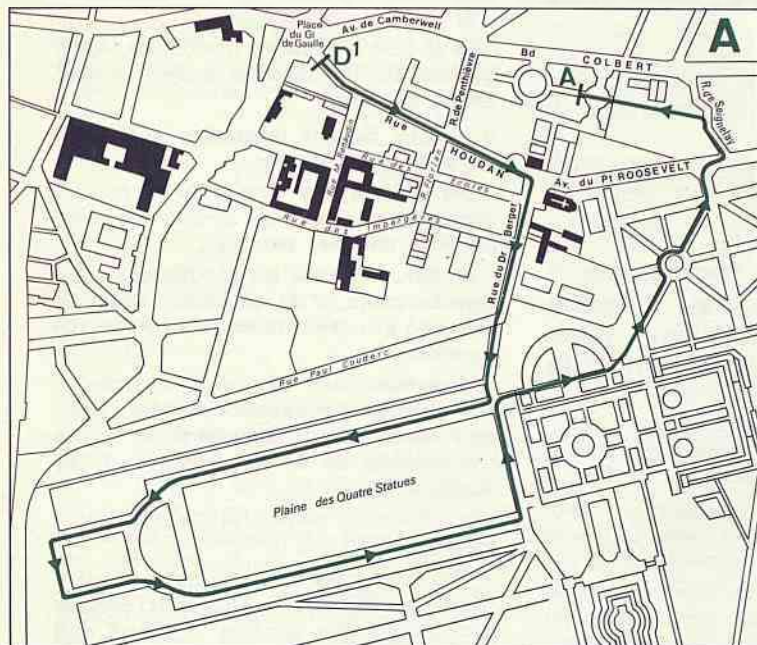
Attention ! deux nouveautés ont été introduites dans l'organisation du Cross : un challenge du nombre et un challenge des familles (voir règlement à la page précédente).

Remise des récompenses

- A partir de 12 h 45, sur la Rotonde du Jardin de la Ménagerie (en cas de pluie, à l'ancienne Mairie, salle du 1^{er} étage).

Renseignements divers

- **Secrétariat** : ancienne Mairie, salle du rez-de-chaussée.
- **Vestiaires** : Gymnase du Centre 29, rue des Imbergères.
- **Service sanitaire** assuré par les secouristes de la Croix-Rouge de Sceaux.



Élections cantonales des 18 et 25 mars 1979

Vote par procuration

Les électeurs qui, absents ou empêchés, ne pourront se rendre aux urnes lors des prochaines élections cantonales, sont informés qu'ils sont admis à voter par procuration dès lors qu'ils figurent dans l'une des catégories suivantes :

1. Les électeurs que des obligations dûment constatées retiennent éloignés de la commune sur la liste électorale de laquelle ils sont inscrits :

- les marins du commerce (inscrits maritimes, agents du service général et pêcheurs) ;
- les militaires ;
- les fonctionnaires, cheminots et agents des services publics appelés en déplacement par les nécessités de leur service ;
- le personnel navigant de l'aéronautique civile ;
- les citoyens français se trouvant hors de France ;
- les marinières, artisans ou salariés, et les membres de leur famille habitant à bord ;
- les femmes en couches, les malades, infirmes ou incurables en traitement ou en pension dans les établissements publics de soins ou d'assistance ou dans les établissements privés de même nature dont la liste est fixée par arrêté du ministre de la Santé ;
- les journalistes titulaires de la carte professionnelle en déplacement par nécessité de service ;
- les voyageurs et représentants qui exercent leur activité dans les conditions prévues par les articles L 751-I et suivants du Code du Travail ;
- les agents commerciaux ;
- les commerçants et industriels ambulants et forains et les personnels qu'ils emploient ;
- les travailleurs employés à des travaux saisonniers, agricoles, industriels ou commerciaux en dehors du département de leur domicile ;
- les personnels de l'industrie utilisés sur des chantiers éloignés du lieu normal de leur travail ;
- les entrepreneurs de transport public routier de voyageurs ou de marchandises et les membres de leur personnel roulant appelés en déplacement par les nécessités de service ;
- les personnes suivant, sur prescriptions médicales, une cure dans une station thermale ou climatique ;
- les personnes qui, pour les nécessités de leurs études ou leur formation professionnelle, sont régulièrement inscrites hors de leur domicile d'origine dans les universités, écoles, instituts et autres établissements d'enseignement ou de formation publics ou privés ;
- les artistes en déplacement pour l'exercice de leur profession dans un théâtre

national ou dans un théâtre municipal en régie directe ou dans une entreprise dirigée par un responsable titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles ;

- les auteurs, techniciens et artistes portés sur la liste contenue dans le dossier de l'autorisation de tournage de film délivrée par le Centre national de la cinématographie ;
- les membres des associations et fédérations sportives appelés en déplacement par les nécessités de leur participation aux manifestations sportives ;
- les ministres des cultes en déplacement pour l'exercice de leur ministère ecclésiastique ;
- les personnes qui ont quitté leur résidence habituelle du fait des événements de guerre et ne l'ont pas regagnée à la date du scrutin ;
- les citoyens qui établissent que des raisons professionnelles ou familiales les plaçant dans l'impossibilité d'être présents le jour du scrutin ;
- les citoyens qui ont quitté leur résidence habituelle pour prendre leurs congés de vacances.

2. Les électeurs appartenant à l'une des catégories ci-après qu'ils se trouvent ou non dans leur commune d'inscription le jour du scrutin

- les fonctionnaires de l'État exerçant leur profession dans les phares ;
- les titulaires d'une pension militaire d'invalidité ou de victime civile de guerre dont le taux est égal ou supérieur à 85 % ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité allouée au titre d'une législation de Sécurité sociale bénéficiant de la majoration pour assistance d'une tierce personne, notamment les assurés sociaux du régime général de Sécurité sociale placés dans le troisième groupe ;
- les titulaires d'une pension de vieillesse allouée au titre d'une législation de Sécurité sociale bénéficiant de la majoration pour assistance d'une tierce personne ;
- les victimes d'accidents du travail bénéficiant d'une rente correspondant à un taux égal ou supérieur à 85 % ;
- les personnes âgées et infirmes bénéficiant d'une prise en charge pour aide d'une tierce personne ;
- les personnes qui assistent les invalides, vieillards ou infirmes visés aux alinéas précédents ;
- les malades, femmes en couches, infirmes ou incurables qui, en raison de leur état de santé ou de leur condition physique, seront dans l'impossibilité de se déplacer le jour du scrutin ;
- les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

3. Les électeurs qui ont leur résidence et exercent leur activité professionnelle hors du département où se trouve leur commune d'inscription, ainsi que leur conjoint.

Quels électeurs peuvent être désignés comme mandataires ?

Le mandataire doit jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que son mandant.

Chaque mandataire ne peut disposer de plus de cinq procurations dont deux au plus établies en France.

Si plus de cinq procurations ont été établies au nom d'un même mandataire, celles qui ont été dressées les premières sont seules valables.

Autorités devant lesquelles sont établies les procurations

Les procurations sont établies par les magistrats ainsi que les officiers de police judiciaire désignés par eux.

En fait, sauf pour les cas litigieux où le juge tranchera, c'est au commissariat de police ou à la gendarmerie qu'il convient de s'adresser.

Néanmoins, afin de faciliter la tâche de ces fonctionnaires et pour éviter les démarches superflues aux administrés, le service des élections de la mairie se tient à leur disposition :

- pour toutes demandes de renseignements ;
- pour fournir les imprimés (attestations à remplir par l'employeur, etc.) dont l'électeur aura besoin pour apporter la preuve qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à l'urne, l'attestation sera à joindre à l'appui de la demande ;
- vérifier et éventuellement faire compléter les dossiers avant leur remise au commissariat où sera établie la procuration afin d'éviter des démarches trop nombreuses et des attentes trop longues aux guichets des commissariats.

Établissement, forme et durée de validité des procurations

La procuration est établie sans frais par acte dressé devant l'autorité qualifiée : la comparution personnelle devant cette autorité, de l'électeur qui donne procuration est obligatoire, mais non celle du mandataire.

L'électeur qui ne peut manifestement se déplacer en raison de maladie ou d'infirmité graves doit en faire la demande écrite, accompagnée d'un certificat médical. La procuration est alors établie à domicile.

Le mandant doit justifier de son identité et de son appartenance à l'une des catégories d'électeurs bénéficiaires du vote par procuration. A cet effet il doit fournir, à

l'appui de sa demande, une attestation délivrée par une autorité habilitée ou, le cas échéant, des justifications.

La validité de la procuration est, au choix du mandant, limitée à un seul scrutin ou fixée à une année, à compter de la date d'établissement.

Lorsque la procuration a été établie, le mandataire reçoit à domicile un « *volet de procuration* », qui lui permet de voter, au lieu et place du mandant, en se présentant le jour du scrutin, au bureau de vote où le mandant est inscrit.

Résiliation de la procuration

Les mandants ont toujours la faculté de résilier leur procuration.

La résiliation est effectuée, devant les mêmes autorités que celles qui ont établi les procurations et dans les mêmes formes.

L'autorité devant laquelle la résiliation est dressée en avise le mandataire.

IMPORTANT

Les procurations pouvant être établies à toute époque, il est rappelé aux électeurs dont l'absence ou l'impossibilité de se rendre au bureau de vote peut d'ores et déjà être prouvée, qu'il est de leur plus grand intérêt d'effectuer leurs démarches dès à présent.

Ouverture 24 heures sur 24

du parc de stationnement de la gare de Bourg-la-Reine à compter du 5 mars 1979

Jours et heures d'ouverture

A dater du lundi 5 mars 1979, le parc de stationnement de la gare de Bourg-la-Reine sera ouvert tous les jours à plein temps de 0 heure à 24 heures.

Inversion de l'accès et de la sortie

Afin de faciliter l'accès de ce parc de stationnement, l'entrée et la sortie seront inversées à compter du lundi 5 mars 1979, c'est-à-dire que l'entrée s'effectuera place de la Gare et que la sortie aura lieu boulevard du Maréchal-Joffre à l'emplacement de l'ancienne entrée.

Nouveau tarif applicable au 5 mars 1979

Afin de répondre à une demande exprimée par les utilisateurs du R.E.R., un tarif hebdomadaire a été institué donnant droit

à la fréquentation de ce parking cinq jours par semaine au choix de l'automobiliste.

A compter du 5 mars 1979, le tarif du parc de stationnement de la gare s'établit comme suit :

- première heure : 1 F,
- deuxième heure : 1 F,
- troisième heure : 1 F,
- heures suivantes : 0,50 F l'heure,
- tarif spécial de nuit : de 20 heures à 8 heures du matin : 0,50 F de l'heure,
- abonnement mensuel : 100 F,
- **abonnement hebdomadaire** : donnant droit à l'utilisation de ce parking cinq jours par semaine au choix de l'automobiliste : 18 F.

Renseignements

Les informations relatives au fonctionnement de ce parking peuvent être obtenues sur place ou en téléphonant au 663.27.98.

Bilan de la Brigade de Gendarmerie de Sceaux pour l'année 1978

La Gendarmerie est une force publique à caractère militaire. Partie intégrante de l'Armée, elle relève à ce titre du Ministère de la Défense.

Elle est présente sur l'ensemble du territoire. Ainsi la Brigade de Gendarmerie de Sceaux qui a son siège au 4, rue du Maréchal-Joffre à SCEAUX (92330) - Tél. 661.26.15, 661.26.59 et 661.28.01 - a en charge la surveillance des communes de Sceaux et Fontenay-aux-Roses, lesquelles totalisent actuellement 46 213 habitants. Cette unité, bien connue de tous, est chargée de nombreuses missions : surveillance générale, judiciaire, administrative et militaire.

Surveillance générale

De caractère essentiellement préventif, cette mission est assurée à l'occasion des services quotidiens de jour comme de nuit par des patrouilles tant à pieds qu'en véhicules.

Au cours de ces services, 1758 personnes ont été contrôlées (50 d'entre elles étaient recherchées). De plus, 10 véhicules volés ont ainsi été découverts.

Conjointement avec la Police d'État, la Gendarmerie a participé activement à la prévention des hold-up de fin d'année et des agressions contre les personnes. Compte tenu de son effectif (1 adjudant-chef - 2 MDL/chefs et 6 gendarmes) et de diverses autres tâches, 123 heures de surveillance y ont été consacrées.

Missions de Police judiciaire

Suite à la recrudescence de la criminalité et de la délinquance, la mission principale

de la Gendarmerie est et reste la Police judiciaire.

Pour 1978, elle a constaté 308 crimes et délits et en a résolu 176, soit un pourcentage de réussite de 57 % ; 174 personnes mêlées à ces affaires ont été appréhendées, en flagrant délit et hors flagrant délit ; 61 personnes faisant l'objet de pièces de justice ont été arrêtées au cours de recherches ; 43 contraventions ont également été relevées en Police judiciaire. Les renseignements fournis aux autorités judiciaires se sont élevés à 841.

Quelques-unes des affaires judiciaires élucidées au cours de l'année 1978 :

- usage et trafic de stupéfiants dans un foyer à Fontenay-aux-Roses (12 individus, mineurs et majeurs impliqués dans l'affaire),
- vol au préjudice de l'employeur (3 individus majeurs impliqués, dans l'affaire ; au cours de l'enquête, découverte d'une arme provenant d'un cambriolage dans un restaurant),
- et bien d'autres...

Missions de Police administrative

La Brigade étant implantée en zone d'État, les diverses activités administratives sont essentiellement assurées par la Police Nationale. Cependant la Brigade de Sceaux y participe également, soit d'initiative, soit sur demande de concours.

Ainsi en 1978, 317 délits et contraventions en Police de la route et 46 infractions à la Police économique et fiscale ont été relevés.

De plus, 431 renseignements administratifs au bénéfice de divers ministères (Finan-

ces, Équipement, Anciens Combattants, etc.) ont été fournis.

L'unité a participé également à l'effort préventif important en ce domaine par la Campagne « *Éclairage et signalisation* » en liaison étroite avec la Prévention routière.

Missions d'ordre militaire

Ces missions consistent à assurer la surveillance des personnels isolés des Armées, la police de la circulation militaire, la constatation des accidents, l'administration des réserves et la préparation à la mobilisation.

Ainsi, 1 insoumis et 1 déserteur ont été appréhendés au cours de l'année et remis aux autorités militaires. 1 222 renseignements militaires ont été fournis aux organismes relevant de la défense nationale.

Voilà le bilan des activités déployées par la Brigade de Gendarmerie de Sceaux pour l'année 1978. Mais il faut dire que ce bilan a été obtenu en partie grâce à la confiance et à la collaboration de toute la population des deux communes.

Que chacun reste bien convaincu qu'au cours de l'année 1979 la Brigade de Gendarmerie de Sceaux continuera à œuvrer pour la sécurité publique et qu'elle restera comme par le passé à la disposition de tous les habitants de sa circonscription tant de jour que de nuit.

Les habitants de Sceaux et de Fontenay-aux-Roses doivent prendre conscience que la sécurité publique est l'affaire de tous et non seulement celle des services publics.

ÉTAT CIVIL

Période du 1^{er} décembre 1978 au 31 janvier 1979

NAISSANCES

Pauline, Françoise, Sandrine MAGNELLI – François, Patrick BROGI – Matthieu, Léonard ABOU – Cyril, Serge, Pierre GUILLETON – Bruno, Jean TICHIT – Thierry, Christian, Guy, Christophe CLAIRET – François-Alexandre URBAIN – Laëtitia, Renée, Odette VIDAL – Vincent, Lucien, Pierre GUITTARD – Cécile, Sophie LANTENOIS – Philippe BALHAU – Jean-Baptiste, Thomas, Antoine BOILET – Julien, Jean-Charles FINET – Jean, Marc, Yves DUBUISSON – Perrine, Flavie, Chloé ATHON – Lisa, Esther BENOUAISCH – Emmanuel TRIOMPHE – Laurent, Raymond, Robert DEDRYVERE – Luc, Olivier, Jean GIRAUD – Benoît, Marcel, Clotaire THUILLIER – Nadia GHALI – Stéphanie, Raymonde CARTALIER – Vincent, Christian ALIBAY – Oriane, Catherine AYMARD – Jérôme, Manuel BREGERE – Gabriel, Émile, Clément ESTAPA ARGEMI – Maeva, Aveline ULRICH – Léni, Pierre, Jean BECIRI – David, Roger LEROY – Céline, Cécile, Marie METENIER – Fabien, Christophe, Camille DAIREAUX – Cécile, Marie, Madeleine TANGUY – Youssef S.N.P. – Ronan, Jean, Marie MICHELET – Mélanie, Delphine, Clémentine DESCHAMPS – Julien, Jean, Philippe ADNET – Leila ADIB ABDEL WAHED – Xavier, Pierre, René BIJONNEAU – Thomas, Joseph, Jacques, Alain STEVERLYNCK – Aline, Gisèle EMPYAZ – Thierry, Étienne COLIN – Caroline, Laurence PLEY – Anne-Valérie DULAC – Marylin, Sylvie, Michèle MINERVE – Arnaud, Jean-Louis CHARPENTIER – Matthieu, Aurélien, Éric BOTREL – Marie-Gaëlle, Arlette, Geneviève BRAY.

MARIAGES

Mario, Jean, Robert SQUELARD et Véronique, Marie-France BECHADE – Philippe, Raymond, Marcel NAIN et Marie-Pierre, Michèle CLAVIER – Michel, Étienne, Louis TAJAN et Josette, Marie-Thérèse GUILLEZ – Jean SALABER et Michèle, Marie, Jeanne DAMAS – Jean, Louis, Paul VILLETTE et Paule, Marie, Louise PAPAIVOINE – Jean, Victor, Alain CORNIGLION et Catherine, Marie, France LEPAULT – Philippe DUHEC et Éliane FERNANDEZ-DIAZ – François, Maxime MORET et Georgina, Alda DO CARMO CARNEIRO DE SA – John, William FENSKE et Marie-Dominique, Colette CORBIERE – Jean-Luc BEUGIN et Sylvie, Évelyne, Annie CARPENTIER – Philippe, Bernard, Marcel, Charles GUYARD et Catherine, Pascale PICCININ.

DÈCÈS

René, Maurice LE GUILLOUS – Jean, Henri DARDE – Fernand, Germain NARDEAU – Gaston, Louis, Marie COEFFE – Yvonne, Marie, Madeleine GALLOIS – Marie-Louise, Julie CAMBRAY, Épouse DUBREUIL – Jeanne, Louise HEINBOKEL, Épouse CAUX – Jeanne, Marie PRIGENT, Veuve GUILLAMET – André, Georges BAYOL – Augustine BRIONNAUD, Veuve JARROIR – Germaine, Marie GUILLON, Veuve GODARD – Gustave HUGUE – Maurice, Frédéric GUILLOIS – Clotilde, Clodomir BRUSSAT, Veuve MARCHAT – Edmond, Jules CLEMENT – Chantal, Anne, Yvonne MARTIN – Claire, Claude BRACONNIER – Albert COTTAIS – Peter

CHRISTOFF – Geneviève, Marguerite, Marie, Louise LEGARÇON, Veuve GUILLAUME – Oscar, Victor, Roger BONLARON – Yvonne, Andrée SIMONET, Veuve LEGAY – Guiseppa MESSINA – Roger, Gilbert, Antoine MAZET – André COLLARD – Montilia CHIASERA, Veuve PLAZZER – Germaine, Adolphine VOITURET, Veuve LEBERT – Bruno, Christian, Joseph PINGAULT – Marcel, Albert REMY – Marthe, Théodosine BREUVAL, Veuve CAPRON – Blanche BONNEFOY, Épouse DARNAULT – André, Pierre PERRIER – Roger BROUIL-LARD.

Personnes décédées en dehors de Sceaux, n'y étant pas domiciliées et inhumées au Cimetière communal dans leur caveau de famille

Suzanne BOISSIER, née COMPERE, décédée le 9 décembre 1978 à Paris-14^e – Marie LERICHE, née TOURNY, décédée le 15 décembre 1978 à Paris-13^e – Renée RICHARD, née GRELOT, décédée le 26 décembre 1978 à Maffliers (Val-d'Oise) – Rosalie ROZENZWEIG, née MATHIEU, décédée le 31 décembre 1978 à Paris-6^e – Victoire MARTY, née DEGENNE, décédée le 1^{er} janvier 1979 à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) – Daniel DUBOIS, décédé le 3 janvier 1979 à Claville (Eure) – Marcelle TOUTIN, née MOINET, décédée le 17 janvier 1979 à Tours (Indre-et-Loire) – Michel SCHERTZER, décédé le 22 janvier 1979 à Antony (Hauts-de-Seine) – Gabrielle BARBERET, née WINCKLER, décédée le 31 janvier 1979 au Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine).

Noces d'Or

Le 13 janvier dernier, M. et Mme CADORET, émus mais heureux, pénétraient à 11 heures précises dans la salle des mariages, accompagnés de nombreux parents et amis.

Ils renouvelaient ainsi le geste accompli 50 ans plus tôt lorsqu'ils venaient – en ce même lieu – s'unir pour la vie.

Monsieur le Maire, après son amicale allocution et ses félicitations, leur remit la plaquette aux épis joints et une jolie gerbe de fleurs.

Le champagne et un sympathique buffet clôturèrent cette cérémonie, chacun souhaitant aux « mariés » de vivre encore de belles années ensemble.

Geneviève STREIT,
Conseiller municipal



Service de garde des médecins et pharmaciens

DATES	MÉDECINS	PHARMACIENS
MARS		
Dimanche 4	Dr GALVIN 53, avenue Georges-Clemenceau 702.38.38	M. LEBLANC 51, rue de Bagneux 661.10.59
Dimanche 11	Dr LE VAN QUYEN Jean 31, rue du Docteur-Roux 660.81.31	Mme PIQUET-KUNTZ 144 bis, avenue du Général-Leclerc 350.03.00
Dimanche 18	Dr LE VAN QUYEN Jacques 118, rue Houdan 350.07.74	Mlle LACOUR 127, rue Houdan 661.00.76
Dimanche 25	Dr MARTIN-THEODORIADIS 112 bis, rue Houdan 661.19.93	Mme LAVERDET 106, rue Houdan 661.00.62
AVRIL		
Dimanche 1 ^{er}	Dr MOUROT 7, avenue des Quatre-Chemins 350.17.36	Mme MOUIEL 43, rue des Coudrais 702.40.44
Dimanche 8	Dr PERIE 31, rue des Pépinières 702.65.48	Mme THIEBAUT 7, avenue des Quatre-Chemins 661.16.12
Dimanche 15	Dr RENAULT 112 bis, rue Houdan 661.19.93	M. VARIN 45, rue Houdan 661.00.91
Lundi 16	Dr SILBERT 5, boulevard Colbert 661.07.82	M. VARIN 45, rue Houdan 661.00.91
Dimanche 22	Dr VERDON 31, rue des Pépinières 702.65.48	M. LEBLANC 5, rue de Bagneux 661.10.59
Dimanche 29	Dr BENOUAISCH 138, avenue du Général-Leclerc 660.74.87	Mme PIQUET-KUNTZ 144 bis, av. du Général-Leclerc 350.03.00

AMBULANCES TRANSCONTINENTALES

Tous transports, jour et nuit

9, rue des Écoles, 92330 SCEAUX

☎ 660.01.23

Entreprise conventionnée - R.M. n° 314 509 431 00016

Le Docteur Philippe RAIX vous annonce l'ouverture de son cabinet de médecine générale :

Résidence Virginia

4, rue Eugène-Maison

92330 SCEAUX

Tél. 661.16.05

Agréée et conventionnée par la Sécurité Sociale - Caisses civiles militaires et agricoles
les principales mutuelles S.N.C.F. article 115 accidents du travail

CLINIQUE CHIRURGICALE

SERVICE D'URGENCE PERMANENT

40, RUE D'ESTIENNE-D'ORVES

FONTENAY-AUX-ROSES

AMBULANCE JOUR ET NUIT

CHIRURGIE GÉNÉRALE - CHIRURGIE VASCULAIRE, DIGESTIVE, OSSEUSE, PLASTIQUE ET RECONSTITUTIVE - UROLOGIE-NEUROLOGIE-NEURO-CHIRURGIE - GYNÉCOLOGIE - O.R.L. - OPHTALMOLOGIE - RADIOLOGIE GÉNÉRALE, VASCULAIRE, NEURO-RADIOLOGIE - ÉLECTRO-ENCÉPHALOGRAPHIE - RADIOLOGIE DENTAIRE - EFFET DOPPLER - KINÉSITHÉRAPIE - BALNEOTHÉRAPIE

Tél. : 660.88.11

AMBULANCES « NUIT ET JOUR »

Service municipal - Toutes distances

☎ 631.69.22

175, rue de la Porte de Trivaux 92140 CLAMART

Santé - Confort - Service • Vente et location de cannes et béquilles • Matériel médical

ENTREPRISE AGRÉÉE

N° 9276005 - 10-12-76

membre de l'ATSU

Ile-de-France



office régional de l'habitat

AGENT IMMOBILIER FNAIM

153, av. du Gal-Leclerc - 92340 BOURG-LA-REINE

☎ 660-44-66

Ouvert de 9 h 30 à 19 h, sauf dimanche sur rendez-vous

VENTES

LOCATIONS

CONSTRUCTIONS

NEUVES



SCEAUX Métro

Situation idéale très agréable résidence ds parc, beau séjour, balcon ouest, 2 ch, entrée, cuis. carrelée, belle s. de bns, gd cft. 266 000 F.

ANTONY Métro

Pt imm. récent pierre de taille, verdure, beau liv. dble, entrée, 2 ch., belle cuis., s. de bns, ch. cent. radiat., gds placards, séchoir. Parking inclus : 282 000 F.

PLESSIS-ROBINSON

Très beau liv. dble, balcon ouest, 3 ch., gde entrée, cuis. aménagée, s. de bns + s. d'eau, lingerie, nbrx placards, ch. cent. radiat., pt imm. 1974, asc., jdins, calme. Box inclus : 465 000 F.

CHATENAY-MALABRY

Magn. appt avec jdin privé 150 m2, beau séjour ouest, 3 ch., gde entrée, cuis. cellier, s. de bns, nbrx placards, ch. cent. radiat., joli pt imm. 1972, calme. Garage compris : 390 000 + 29 000 C.F.

FONTENAY-AUX-ROSES

150 m2 appt-terrasse, vue magnifique, beau liv. dble, cheminée, ouvrant sur 70 m2 terrasse sud, 5 ch., dont 2 de 16 m2, gde entrée, cuis. aménagée., s. de bns + 2 s. d'eau, 2 w.-c., ch. cent. radiat. Garage et parking inclus : 780 000 F.

FONTENAY-AUX-ROSES

Très beau séjour, gde entrée, 3 jolies ch., cuis., gde s. de bns claire, chauff. cent. radiat., imm. récent, interphone, jdins. A voir : 375 000 F.

CHEVILLY-LARUE

Dans une jolie résidence « La Croix du Sud » avec ascenseur, un beau séjour + une chambre (ou living double avec loggia) et deux autres chambres sur dégagement avec gds placards. Très belle entrée, gde cuis., salle de bns. Garage inclus : 285 000 F + 27 000 C.F.

VERRIÈRES-LE-BUISSON

Imm. 1972, asc., ds parc paysagé, superbe séjour dble avec loggia/terrasse sud, 2 ch., belle entrée, cuis. + coin repas, cellier, s. de bns + c. de toil., dressing, chauff. cent. radiat. A voir : 425 000 F.

ANTONY Métro

Joli quartier, beau pav. récent bien construit, entrée, séjour, 3 ch., s. de bns claire, cuisine, grenier, chauff. cent. mazout, beau jardin. Prix intéressant : 430 000 F.

SCEAUX-ROBINSON Métro

Jolie maison meulière et brique apparente, liv. dble, cuis., 2 ch., s. de bns, s.-sol complet, chaufferie mazout, gd garage. Beau jardin : 528 000 F.

FRESNES

Beau et gd pavillon 1957, salon + s. à manger, entrée, gde cuisine, 1 ch., s. de bns. 1^{er} étage, 2 ch. de 16 m2 + 1 ch. 10 m2, s. d'eau possible. Vaste s.-sol, garage, beau jardin fruitier. Très intéressant : 632 000 F.

L'HAY-LES-ROSES

Grosse maison meulière et brique, liv. dble + bureau et ch., entrée, cuis, gde s. de bns. 1^{er} étage : 5 ch, s. d'eau + cab. de toil., s.-sol total avec pt appt., chauff. cent. mazout, gd jardin : 790 000 F.

PARC DE SCEAUX

Très belle et gde maison, état parfait, vaste salon, cheminée + s. à manger, très gde cuis. équipée, lingerie, 9 ch., 2 s. de bns + s. d'eau et des cab. toil. Enorme s.-sol, chauff. mazout, garages, gd jdin : 2 000 000 F.

SCEAUX ROBINSON Métro

Villa sur le toit. Exceptionnel et magnifique appt. 180 m2 sud et ouest donnant sur terrasse-jdin de 170 m2. Vue splend. et étendue. Imm. neuf pierre de taille, vaste garage. Mérite une visite : 1 450 000 F sans frais d'enregistrement.

VERRIÈRES-LE-BUISSON

Maison cosue en meulière avec 700 m2 parc, beau séjour dble, sud, hall, cuis., 4 ch., s. de bns + s. d'eau pos., s.-sol total, chaufferie mazout + gd garage : 760 000 F.

BAGNEUX

Magnifique pavillon tout à neuf, liv. dble, cheminée, gde cuis., 3 ch., s. de bns marbre, s.-sol total, gd garage, chauff. mazout, joli jdin : 600 000 F.

RÉCHERCHONS APPARTEMENTS ET VILLAS DANS LA REGION — PAIEMENT COMPTANT

PETITES ANNONCES — SCEAUX — PETITES ANNONCES — SCEAUX — PETITES ANNONCES — SCEAUX

OFFRE D'EMPLOI

La Crêperie, rue du Four, recherche une personne de confiance pour aider de 11 h 30 à 14 h 30 du mardi au vendredi. Tél. 702.80.81.

DEMANDES D'EMPLOI

Secrétaire sténo-dactylo, 33 ans, recherche à Sceaux ou proximité, place stable à mi-temps. Tél. 661.19.23.

Cherche tous travaux de dactylographie à domicile sur I.B.M. 82C (factures, devis). Habitude des chiffres. Tél. 660.23.12.

COURS PARTICULIERS

Jeune femme diplômée, de langue maternelle anglaise, donnerait cours d'anglais tous niveaux. Tél. 660.75.15, après 17 h.

Étudiante donne cours de français et cours d'anglais de la 6^e à la terminale. Tél. 702.39.36.

IMMOBILIER

Particulier vend à Sceaux studio 29 m2 tout confort, 3^e étage, balcon, calme, proximité R.E.R. dans résidence 1973. Agences s'abstenir. Prix 185 000 F. Tél. 907.60.50 (bureau, poste 227) ou 307.82.06 (domicile).

Étudiante à la Faculté de Droit de Sceaux et surveillante au Lycée Marie-Curie, souhaiterait chambre indépendante à proximité gare de Robinson contre services, ou, éventuellement, loyer raisonnable. Tél. 655.21.36.

Fonctionnaire, deux enfants, cherche à louer (ou à acheter) 3 pièces à Sceaux, près métro Robinson. Tél. 702.10.86, le soir.

Physicien à l'École Polytechnique cherche à louer appartement 3 ou 4 pièces pendant avril et mai 1979, à Sceaux ou environs. Tél. 702.12.12.

Particulier cherche à acheter pavillon de 5 à 6 pièces à Sceaux, même avec travaux de rénovation, ou grand appartement de 5 à 6 pièces à Sceaux ou limitrophe. Faire offre au 660.57.29, le soir et week-end ou de jour au 554.95.10, poste 3256.

Particulier échangerait appartement de 2 pièces + terrasse dans grand pavillon de standing à Courbevoie près Défense, contre similaire à Sceaux. Tél. 660.57.29, le soir et week-end, ou de jour, au 554.95.10, poste 3256.

Particulier recherche terrain à construire environ 500 m2 proches environs de Sceaux. Tél. 660.76.91, après 18 h.

Urgent - Fonctionnaire cherche à louer studio à Sceaux ou environs, loyer raisonnable. Tél. 654.21.97, le soir, après 19 heures.

Jeune ménage aiderait personne âgée en échange 2 pièces, cuisine, salle d'eau (petit loyer). Tél. 350.12.68.

Particulier à particulier, à Sceaux ou alentours, recherche 2 pièces bon standing. Tél. 665.13.88, aux heures de bureau.

ACHATS

Cherche Austin Mini récente, de préférence noire, 15 000 F maximum. Tél. 350.36.65, avant 10 h ou le soir.

VENTES

A vendre agrandisseur de photo Minox, bon état, prix très réduit. Tél. 661.24.01.

A vendre réfrigérateur 180 L. (200 F) ; 5 éléments de cuisine plastelem blanc/noyer (500 F). Tél. 350.76.06.

Vends « Revue du Louvre » de 1969 à 1978 (350 F) et beau lustre (250 F). Tél. 702.85.01.

A vendre chambre enfant en pin massif comprenant : 1 commode, 1 lit 60 x 140, 1 bureau + 1 fauteuil se transformant en 1 tableau noir. Prix : 1 200 F. Tél. 350.18.19.

A vendre excellent état platine tourne-disques « Technics » SL 1500. Entraînement direct, stroboscope. Complète : capot + cellule Shure M95 ED. Prix : 950 F à débattre. Tél. 350.08.11.

Particulier vend lévrier afghan tricolore, vacciné, tatoué, pedigree, 2 mois. Prix : 1 800 F le chiot. Tél. 660.70.45, après 19 heures.

Particulier vend commode style vénitien, bas doré 80 cm, tout or, décor vert ; secrétaire style anglais à quatre tiroirs et vitrine. Prix intéressants. Tél. 747.10.66 de 15 h à 18 h.

Vends bahut frêne piétement métal noir marque « Charron », parfait état. Hauteur 0,55 m, longueur 2,25 m, largeur 0,55 m. Trois portes, trois tiroirs. Tél. 350.10.25, après 18 heures.

DIVERS

Urgent, cause départ, donne chat mâle, 6 mois, à personne ayant jardin de préférence. S'adresser à Mme CHEVALIER, 14, rue Paul-Couderc, le soir, après 18 h 30.

H. J. possédant voiture Break cherche petits transports à effectuer le samedi. Tél. 664.11.30, poste 2458, de 7 h 45 à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30.

LA QUALITÉ
assurée
aux meilleurs prix

L'ÉTUDE
d'ambiances agréables
fonctionnelles

LE SERVICE
d'une équipe
expérimentée

vous seront assurés chez

ROCHE BOBOIS

Herbomel S.A. - Ameublement - Décoration

BOURG-LA-REINE

Attention !
Nouvel indicatif

DEUX MAGASINS : 72 et 81, bd. du Maréchal-Joffre ☎ 663.34.88 - 663.32.77

PEINTURES
PAPIERS PEINTS
QUINCAILLERIE

moquette/décors

location de shampooineuses à moquettes
Venez comparer nos prix !

10, rue des Écoles - 92330 SCEAUX - ☎ 702.04.86

PARQUETS
VITRIFICATION
SOLS PLASTIQUES
MOQUETTES

AU DOMAINE ROYAL

TOUTE L'ALIMENTATION

Dépositaire produits Hédiard et Fauchon

61, rue Houdan

*
*
*

☎ 661-02-09

à votre service...

L'OCEAN

POISSONS ET CRUSTACES

ARRIVAGES DIRECTS

92330 SCEAUX



CONFORT
ELECTRIQUE

Entreprise Générale d'Électricité

INSTALLATIONS ET DEPANNAGES
PAR UNE EQUIPE DE TECHNICIENS
A VOTRE DISPOSITION

R. SERVIGNAT & Cie

12, rue des Ecoles ~ 92330 SCEAUX

☎ 350-17-29 +

E^{ts} ORTIN

Anciennement GELIN

15, avenue Georges-Clémenceau - 92330 SCEAUX

TAPISSERIE - LITERIE - DÉCORATION
Moderne - Style

RÉFECTIONS SOMMIERS ET MATELAS DANS LA JOURNÉE

☎ 661.17.67

BONOT

86, rue Houdan
☎ 661-16-26

C. BONOT

OPTIQUE - PHOTO
LENTILLES DE CONTACT

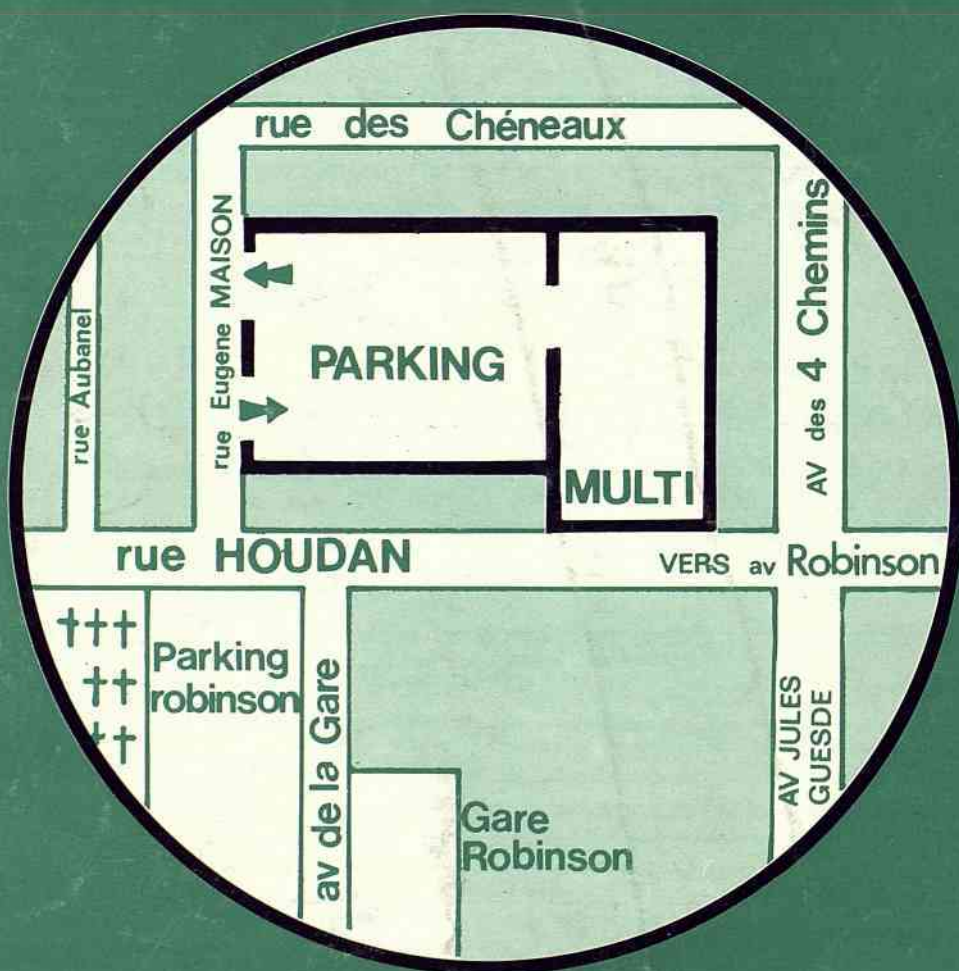
SCEAUX

BONOT

151, rue Houdan
☎ 350-29-38

MULTI

153, rue HOUDAN
SCEAUX



PARKING COUVERT

ACCÈS DIRECT DU MAGASIN AU COFFRE DE VOTRE VOITURE